Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 28 septembre 2017

Présents

VENEAU Michel	
MEZY Michel	
HENRY Micheline	
RENAUD Michel	
QUILLIER Pascale	
REBOULLEAU Sylvie	
BRUERE Charly	
DENUE Marie-Claire	
GUILLEMET Christine	
DELAS Christian	
THENOT Alain	
MANGEOT Denis	
DUCHEMIN Véronique	
BOTTE Anne-France	Arrivée à 19 h 50
DEMAY Thierry	
BOCQUET Christophe	
VEYCHARD Christophe	
FOREST Isabelle	
JOUY Vérohanitra	
WICKERS Franck	
DHERBIER Alain	
BEZOU Sylviane	
PERREAU Christian	
BOUJLILAT Hicham	
MOLINA Isabelle	
DE SAINTE-CROIX Andrée	

Absents

COUCUREAU Martine	Pouvoir à Alain Thenot
BLOIN Denis	Pouvoir à Michel Veneau
MOUAT Chérif	Pouvoir à Michel Renaud
LOUIS Véronique	Pouvoir à Christophe Bocquet
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à Sylviane Bezou
CORNETTE Marie-Jeanne	
PASSAS Joël	

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 28 septembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 28 septembre 2017 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2017 – Dissolution de l'Association syndicale autorisée (ASA) d'assainissement de la vallée du Nohain : reprise des liquidités suivant répartition.
2. Exercice 2017 – Décision Modificative n° 2 – Budget de la Ville.
3. Indemnité de Conseil du Receveur Municipal.
4. Exercice 2017 - SIEEEN : convention pour le versement de fonds de concours.
5. Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat Territorial « Vrille – Nohain – Mazou ».
6. Demandes de subventions – Travaux de création d'un pont à la Planche aux Vaillants.
7. Exercice 2017 – Fonds Façades : Attribution de subventions d'équipement.

B) AGENDA 21

8. Attribution d'aides en faveur du développement durable.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

9. Cession au profit de Nièvre Habitat de l'immeuble situé Place de la Résistance.
10. Enquête publique préalable à la cession d'une partie du chemin rural situé à l'Etang des Granges.
11. Déclassement des immeubles situés rue du Colonel Rabier.
12. Déclassement de l'immeuble situé 59 rue Pierre de Coubertin.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

D) AFFAIRES GENERALES

13. Délibération rectificative - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Cosne-Cours-sur-Loire.
14. Avis relatif au projet de régularisation d'un centre de transit, tri, traitement et valorisation de déchets métalliques non dangereux et dangereux.
15. Restauration, reliure et numérisation de documents d'archives - Demande de subvention.

E) PERSONNEL

16. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

17. Motion de soutien afin que le gouvernement renonce à toute mesure qui viendrait impacter la capacité à investir des bailleurs sociaux.
18. Motion concernant la suppression des contrats aidés

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 28 septembre 2017

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer.

Nous allons demander à M. Wickers s'il accepte d'être secrétaire.

Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
Mme Botté arrivera en retard. Mme Coucureau donne pouvoir à M. Thénot. M. Bloin donne pouvoir à moi-même. M. Mouat donne pouvoir à M. Renaud. Mme Louis donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Pétouillat donne pouvoir à Mme Bezou.

Par rapport aux deux derniers conseils municipaux, avez-vous des observations sur les comptes rendus ?

Alain Dherbier
J'en ai plusieurs. Je vais commencer par une note humoristique. A la page 9 de l'avant dernier conseil municipal, Monsieur le maire, à deux reprises, vous dites : « je connais tout ».

Michel Veneau
Pas tout à fait. Vous me surprenez, Monsieur.

Alain Dherbier
C'est ce que vous dites.

Michel Veneau
Ça dépend le sujet.

Alain Dherbier
C'est ce que j'avais cru entendre, et là, j'ai vu que c'était écrit, donc ça me rassure. Je me dis que le sonotone, ça peut attendre encore un peu ! Si c'est la réalité, et que vous ayez un cycle de formation à m'indiquer, je suis preneur parce que malheureusement, je ne connais pas encore tout.

Michel Veneau
J'avais bien répondu, M. Dherbier, je connaissais tout sur les impôts de Cosne et des communes environnantes. J'avais fait un tableau pendant la campagne électorale.

Alain Dherbier
D'accord, mais moi, je vois : « je connais tout. »

Michel Veneau
Je réponds par rapport aux impôts locaux. C'est vrai que ce tableau, je le connais bien parce qu'on l'a élaboré avec l'équipe pendant la campagne et on connaît les impôts de Cosne et de toutes les communes environnantes, y compris celles du Cher.

Alain Dherbier
Je passe à la page 15. On a parlé du tribunal. Notamment, on a posé des questions sur le montant actuel des travaux réalisés. Vous nous avez dit : « tout est arrêté, on vous fera le tableau définitif et la situation actuelle des travaux ». Je voulais savoir à quelle échéance vous allez nous donner ça.

Michel Veneau
M. Delas, à quel moment on peut donner une situation du chantier ?

Christian Delas
Vous voulez une situation de travaux finis, réalisés ou en cours ?

Alain Dherbier
Je voudrais savoir où on en est, le réalisé, et le reste à réaliser.

Christian Delas
Actuellement, on peut dire…

Alain Dherbier
Financièrement. C'est la question qu'on avait posée.

Christian Delas
Pour le financement, ce n'est pas moi qui vais vous répondre. Je peux vous répondre sur le temps…

Michel Veneau
Financièrement, on pourra vous le donner assez rapidement.

Christian Delas
La livraison, je peux vous la donner, mais pas le temps…

Alain Dherbier
Vous pouvez me donner là où vous en êtes.

Michel Veneau
Il n'y a aucun problème. On vous le donnera plus précisément à mon avis au prochain conseil. On ne peut pas vous le donner aujourd'hui. On peut vous faire une situation, on va voir, peut-être dans quelque temps.

Alain Dherbier
Parfait. Toujours sur le tribunal, j'ai pu lire dans le Régional, quand vous parlez du tribunal, je vous cite : « on l'a modifié en prévoyant le Belvédère. » Et là, je dis non. Non parce que le belvédère était prévu dans le projet initial. Je peux même ajouter une

chose : c'est le belvédère qui nous a motivé pour choisir Gimonet, l'architecte. C'est ça qui a motivé le choix. Il était le seul à l'avoir proposé.

Michel Veneau
Il faut savoir qu'on l'a bien modifié. Vous avez vu qu'on a enlevé les pierres et on l'a rabaissé de plus d'un mètre. C'est vraiment une modification. Vous connaissez la situation avec l'architecte des Bâtiments de France. Ça a été une longue négociation et on a réussi. On a modifié. C'est plutôt une modification.

Alain Dherbier
Mais il existait dans le projet initial.

Michel Veneau
Par contre, au 1er étage, on a remis la salle de spectacle. C'est tout.

Christian Delas
Je dis à toutes les personnes qui viennent visiter le tribunal que c'est vous qui avez commencé et c'est nous qui allons finir. J'ai toujours dit ça. Je dis toujours que le belvédère faisait partie, il a complètement été modifié. Vous, il sortait de la toiture, nous il est pris dans la masse. Mais il a toujours existé. Comme l'escalier qui a toujours existé.

Alain Dherbier
On passe à la page 20. C'est plutôt à M. Demay que je m'adresse. En ce qui concerne les impôts directs locaux : « il faut savoir quand même qu'ici, malgré la hausse des bases de calcul, et grâce au fait qu'on ait maintenu notre taux d'imposition, les Cosnois et les Coursois paient moins d'impôts qu'en 2013. » Peut-être que parmi nous, il y a des privilégiés, mais je peux vous dire qu'en ce qui me concerne, ce n'est pas bon non plus. En 2013, en taxe foncière, je payais 1 841 euros, et en 2016, 1 936 euros. Ce qui fait une augmentation de 5,16 %. Donc, je ne paie pas moins d'impôts qu'en 2013. Peut-être que je ne suis pas dans la bonne mouvance, mais c'est quand même comme ça.

Michel Veneau
Il n'y a pas de fichier pour les impôts, je ne pense pas qu'on puisse aller jusque-là.

Thierry Demay
Je vais parler en généralité, globalement pour l'ensemble de la commune. Bien entendu, chaque personne après a une situation personnelle qui peut évoluer au fil des années, qui fera que ce sera plus ou moins, au niveau des impôts.

Michel Veneau
La masse a augmenté, c'est obligé. La masse globale a augmenté.

Hicham Boujlilat
Ce que vous avez indiqué, qui est retranscrit dans le compte rendu, c'était que les impôts, par rapport à 2013, malgré l'augmentation des bases – c'est écrit très précisément – avaient baissé. Sauf que, un, ils n'ont pas baissé, l'ensemble des Cosnois a vu ses impôts augmenter. Et ceux qui ont vu leur impôt baisser, deux catégories de personnes. Ce n'est pas au niveau de la taxe foncière, c'est impossible, ou il faut me dire comment. Peut-être au niveau de la taxe d'habitation. Mais s'ils paient moins de taxe

d'habitation, c'est probablement malheureusement parce que leurs revenus ont baissé. On ne peut pas s'en réjouir et je ne pense pas que ce soit du fait de la politique municipale.
Par rapport à ce que vous indiquez, les impôts ont bien augmenté.

Michel Veneau
Modestement, M. Boujlilat. Modestement.

Hicham Boujlilat
Oui, on vient augmenter modestement, mais ils n'ont pas baissé, contrairement à ce qu'indique M. Demay dans le compte rendu. Ils ont augmenté modestement.

Michel Veneau
On fera le point dans quelques années sur les impôts, on aura l'occasion, entre nous, de faire le point.

Alain Dherbier
Mais là, c'est l'instant T. Je ne parle pas dans quelques années ou il y a dix ans en arrière. Je parle de ce qui a été écrit.

Michel Veneau
D'accord.

Thierry Demay
De tête, parce que ce n'est pas évident de retrouver comme ça immédiatement, je vous indiquais que notamment pour les recettes de fonctionnement, en 2013, on était à 12 859 000 € et qu'en 2016, on est à 12 580 000 €. Il y a une part de ces recettes qui avaient été impactées, notamment au niveau des impôts que paient les Cosnois et les Coursois.

Michel Veneau
On ne rentre pas dans les chiffres…

Hicham Boujlilat
On ne rentre pas du tout dans les chiffres, on n'en parle pas. Mais comme il était indiqué que c'était par rapport au fonctionnement, il est écrit très clairement : « en ce qui concerne les impôts directs locaux – ce n'est pas le fonctionnement – vous en avez parlé Monsieur le maire en préambule, en citant le fait que certaines communes étaient beaucoup plus attractives que nous – il faut savoir quand même qu'ici, malgré la hausse des bases de calcul, et grâce au fait qu'on ait maintenu notre taux d'imposition, on a une diminution de nos recettes liées aux impôts. » Ce qui veut dire que finalement, les Cosnois et les Coursois paient moins d'impôts qu'en 2013. Ce qui est faux. On peut dire qu'il y a moins de recettes liées à pas mal de choses, mais les Cosnois et les Coursois ne paient pas moins d'impôts qu'en 2013.

Alain Dherbier
Il reste deux points. Cela concerne la page 74 et la page 82. Deux délibérations ont été retirées. Ça concernait le stationnement payant et la désignation d'un membre du conseil à la commission d'ouverture des plis. Vous nous avez dit, Monsieur le maire, que

ces délibérations seraient reportées au mois de septembre. Et je ne l'ai pas vu dans l'ordre du jour. C'est ma question, la dernière.

Michel Veneau
En ce qui concerne le stationnement, on a changé complètement. On ne fera pas de DSP. On a revu avec quelques personnes, et j'ai revu les gens de l'ACC, pour le stationnement. Une DSP, c'est assez compliqué. Je pense que la Ville de Cosne est peut-être capable, avec un ou deux partenaires, de gérer ce parc de stationnement. On a changé notre méthode.
L'autre délibération…

Alain Dherbier
C'est la commission d'ouverture des plis, où il fallait désigner un membre supplémentaire, en remplacement de M. Espinasse, démissionnaire.

Michel Veneau
Ça a été zappé, ça a été oublié. Le service le note.

Alain Dherbier
Vous dites « quelques partenaires » pour le stationnement payant.

Michel Veneau
Oui, peut-être un ou deux partenaires. On fera une réunion spécifique avec la commission de circulation pour expliquer ce qu'on souhaite faire.

Hicham Boujlilat
C'est un sujet qui passera en conseil municipal ?

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Parce qu'on a découvert des éléments de changement dans le magazine municipal.

Michel Veneau
Mais ce n'est pas définitif.

Hicham Boujlilat
Définitif ou pas, c'est présenté comme ça aux Cosnois. Je me pose la question de savoir à quoi sert notre assemblée puisqu'on a eu un débat en conseil municipal…

Michel Veneau
C'est important le débat, parce que ça permet aussi…

Hicham Boujlilat
On a eu un débat en conseil municipal, n'en déplaise à Mme Henry…

Michel Veneau
De quoi vous vous permettez…

Micheline Henry
Excusez-moi, M. Boujlilat, qu'est-ce que j'ai dit ? Arrêtez !

Michel Veneau
M. Boujlilat, il ne faut pas intervenir comme ça, ce n'est pas bien ce que vous faites. Mme Henry n'a pas dit un mot.

Hicham Boujlilat
Il y a des réactions…

Michel Veneau
M. Boujlilat, on ne va pas recommencer ce truc-là. Je vous avertis. C'est la dernière fois.

Hicham Boujlilat
Comme d'habitude. Ce que je souhaiterais, c'est que lorsque les uns et les autres interviennent… Il est quand même désagréable d'intervenir et qu'on ait une personne qui ne dit rien mais qui pouffe dans son coin. C'est désagréable. On vous le dit, ce n'est pas la première fois.
Par rapport à ce sujet, ce que je regrette, c'est qu'on ait eu un débat en conseil municipal, la délibération a été retirée, il y a des choses que vous aviez envisagées dans le cadre du conseil, avec l'augmentation des places de stationnement, etc. On découvre dans une publication municipale que les choses changent.

Michel Veneau
Tout à fait, et ça peut encore changer.

Hicham Boujlilat
En tout cas, vous présentez les choses avec des cartes, sans indiquer que c'est provisoire, pas vu ni adopté en conseil municipal, et que ça peut encore changer.

Michel Veneau
Vous le savez… Vous savez bien gérer le stationnement, vous voulez qu'on vous délègue au stationnement ? Et vous allez rencontrer tous les commerçants et les usagers, vous allez voir.

Hicham Boujlilat
C'est vous qui êtes aux responsabilités.

Michel Veneau
Justement ! On essaie d'écouter tout le monde. La difficulté du stationnement, tout le monde le sait dans nos petites villes.

Hicham Boujlilat
Je ne parle pas sur le fond, c'est un débat qu'on doit avoir. Simplement, on voit des choses en conseil municipal. Apparemment, il y avait des divergences. Le sujet est retiré. Il devait être revu, c'est vous qui l'avez indiqué, en septembre, en conseil municipal. Très bien. En septembre, en conseil municipal, c'est-à-dire aujourd'hui, nous ne voyons rien. On découvre des choses qui ne sont pas mises et il n'y a aucune mention indiquant que c'était purement provisoire et que les choses pouvaient changer. Je pense qu'il eut été

plus correct par rapport à l'ensemble des conseillers municipaux que nous puissions avoir ce sujet ici.

Michel Veneau
Ça va être à peu près au mois de mars, pas avant. La commission de circulation va se réunir, c'est le plus important. Avec cette commission, on va en discuter, et avec les commerçants. Il faut aussi que les commerçants donnent leur avis.

Hicham Boujlilat
Je sais. Dans le compte rendu, vous avez dit que vous aviez déjà vu les commerçants et qu'ils vous avaient donné leur accord pour…

Michel Veneau
Je les ai revus début septembre.

Hicham Boujlilat
C'est une démarche normale d'associer…

Michel Veneau
Je les ai revus encore il n'y a pas longtemps.

Hicham Boujlilat
C'est normal de les associer, vous avez indiqué que vous aviez consulté dans votre première version. Le sujet n'est pas là. C'est simplement sur le fait que…

Michel Veneau
Madame Henry va vous répondre.

Micheline Henry
Très rapidement, M. Boujlilat, vous ne me connaissez peut-être pas encore tout à fait. Sachez que je n'ai pas pour habitude de pouffer dans mon coin, comme vous dites. Si j'ai quelque chose à dire, je le dis en face.

Michel Veneau
C'est terminé.

Christian Perreau
Je suis impressionné parce que par rapport aux interventions que j'ai faites, à chaque fois, les propos sont inaudibles. Il y a notamment des interventions où j'expliquais que ça ne rapportait rien, où M. Demay me répond que c'est 60 000, alors que dans l'étude qu'on avait, c'était 40 000. Je suis impressionné. Je ne sais pas, je vais faire attention quand je parle. Mais toutes les interventions que j'ai faites par rapport au stationnement sont gommées dans le compte rendu. M. Mezy me répondait à un moment que deux salaires… Je disais que de toute manière, avec deux salaires, ça mange tout. Je n'ai pas vu ça dans le compte rendu. Je ne sais pas comment c'est retranscrit, mais même vous, à un moment, vous m'avez dit… Vous me disiez que c'était beaucoup de salaire, 50 000. Je disais : de toute manière, ils ne sont pas payés au Smic. Je n'ai pas vu ça. Tous mes propos sont inaudibles. Je ne sais pas comment il faut faire.

Michel Veneau
Ce n'est pas nous.
Par rapport au compte rendu, il n'y a plus de questions ?

Michel Mezy
La vie cosnoise culturelle a été endeuillée cet été. Deux responsables d'association sont décédés, M. Paul Poirier, président du Musée du facteur, et malheureusement Jean-Philippe Bon, qui était trésorier des Amis du musée. Je souhaiterais, si le maire en est d'accord et si vous en êtes d'accord, qu'on fasse une minute de silence à la mémoire de ces deux personnes qui ont contribué à animer la ville de Cosne pendant des années.

Michel Veneau
Par rapport aux délégations sur table, avez-vous des observations ?

Alain Dherbier
Concernant les délégations remises sur table, est-ce que vous nous autoriseriez à en parler si on a des remarques au conseil suivant ? C'est un document important, on n'a pas le temps d'en prendre connaissance et il est possible qu'on ait des questions. Mais de prime abord, on n'a pas le temps suffisant.

Michel Veneau
Ok, d'accord. Ou vous nous envoyez les questions avant le conseil, peut-être. Ça nous permettrait de pouvoir vous répondre rapidement. Ce serait plus facile pour tout le monde.

Le conseil municipal réuni ce soir devrait nous permettre de régulariser un certain nombre de dossiers liés à la vie de notre collectivité. Nous vous proposerons de marquer notre solidarité avec les Français d'outre-mer durement touchés par le passage de deux cyclones sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Nous vous proposerons de voter une aide de 5 000 € qui sera versée à la Fondation de France, qui coordonne et redistribue les dons pour la reconstruction.

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, permettez-moi, dans un premier temps, d'effectuer une mise au point qui permettra de préciser la position de la collectivité concernant le parc solaire dont je vous avais parlé au conseil de juin.
Lors de notre séance du 22 juin, nous avons délibéré et voté à la majorité afin de m'autoriser à faire procéder à une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque sur le délaissé de l'aérodrome de Cosne. Je tiens à préciser aux membres du conseil que nous en sommes au stade de la réflexion et que, si d'aventure cette décision devait avoir lieu, elle serait débattue d'abord devant le conseil. Elle fera l'objet d'une délibération bien sûr. J'ai d'ailleurs rendez-vous le 3 octobre avec les représentants du SIEEEN, de Nièvre Energie et de l'Ademe afin de travailler sur le sujet.

Permettez-moi dans un second temps de vous faire part d'un compte rendu de travail accompli par tous les élus, en partie, et les services pendant ces deux mois d'été. Nous avons tous constaté qu'une partie de notre ville a fait l'objet de travaux importants, qui ont apporté beaucoup de nuisances pour les automobilistes et les piétons. Travaux qui étaient nécessaires et qui ne pouvaient se réaliser que pendant l'été. Cela a été le cas de

travaux concernant la création du réseau de chaleur. Sur ce dossier, le planning a été respecté et toutes les branches principales des deux réseaux de chaleur sont réalisées. Les travaux restants concernent le raccordement aux parcelles privées ainsi que la mise en place et le raccordement de la sous-station de chaque équipement. La mise en fonction sera progressive entre octobre 2017 et janvier 2018, conformément au planning initial. Il n'y a pas de retard sur les travaux. On espère que pour les raccordements et la mise en service, il en sera de même.
Les travaux d'assainissement sur Cours ont commencé début juillet, 121 habitants sont concernés par ces aménagements. A la date du 1er septembre, environ 50 % des travaux ont été réalisés. La fin du chantier est prévue pour novembre 2017.
Pour le quartier ouest, nous avons également poursuivi les travaux concernant la première tranche de ce projet. Je vous rappelle que ce programme prévoit la réfection et la modification de la voirie et des espaces publics, permettant la création d'une liaison douce reliant les berges de la Loire avec la place Jacques Huyghues des Etages. Il est constitué en 4 tranches. Nous avons finalisé l'aménagement des jardins d'Herentals, la création de plateaux reliant les rues Eugène Pelletan, Cholet, Boileau et Louis Paris.
Pour être tout à fait complet, je vous informe que début septembre, nous avons commencé les travaux concernant la deuxième tranche de la rénovation du gymnase George Sand.
Enfin, au mois de novembre, nous commencerons l'aménagement des espaces urbains au quartier Saint-Laurent. C'est en effet sur le site de la place Schweitzer, au pied de la tour Rhéna, qui a été baptisée l'autre jour, que débutera la première opération de résidentialisation inscrite dans le cadre du contrat de ville. Celle-ci consistera à réaliser des aménagements qui permettront, sur un périmètre donné, de sécuriser un espace entièrement dévolu aux habitants de l'immeuble. Nous répondrons à une demande des habitants, aux problèmes de stationnement, de sécurité, des accès et de l'utilisation des communs.
Au total, le coût de ces travaux représente pour l'ensemble des opérations plus de 4 M€, injectés dans l'économie locale.

Si le suivi de ces chantiers ainsi que les nuisances ont nécessité une présence importante des élus et des services, il serait relégué au deuxième plan de l'activité intense de notre ville pendant ces deux mois d'été. On a vu des bouchons de temps en temps, mais il faut bien que les chantiers se fassent.

En ce qui concerne l'activité touristique sur la ville de Cosne, tout d'abord nous enregistrons une bonne fréquentation des infrastructures touristiques, notamment sur le parc de loisirs pour une première saison. En ce qui concerne l'activité culturelle, festive et sportive, on peut noter une bonne fréquentation du musée et le succès toujours grandissant de Garçon la note, véritable poumon de l'activité de la ville en soirée, même si la météo n'a pas toujours été au rendez-vous. A Cosne comme ailleurs, le climat d'insécurité a pu entraîner, ici ou là, une petite baisse des fréquentations. C'est possible, mais je pense que c'est surtout la météo pour nous cette année.
En tout état de cause, si j'en juge par la demande croissante d'organisation de concerts émanant des prestataires privés – des bars – la clientèle est plutôt là. A toutes les manifestations, on a vu une bonne fréquentation, les gens étaient vraiment intéressés par tous ces événements.

Enfin, je voudrais souligner le succès important de la manifestation La bottine, qui a rassemblée près de 650 participants et a permis de collecter la somme de 3 190 €, qui sera reversée à la Ligue départementale contre le cancer.
Toutes ces manifestations démontrent le dynamisme de notre ville et de tous nos partenaires, qui sont là au quotidien, les associations et les gens qui participent à tous ces événements. Ces animations valorisent notre territoire et font travailler les commerces du centre ville. C'est bien aussi l'objectif de donner de l'activité à nos commerçants.

A propos du commerce, je rappelle que la stratégie de la Ville s'inscrit dans une approche pragmatique et concertée, que je résumerais de la façon suivante. La Ville a la responsabilité de donner les moyens aux commerces de se développer en créant des infrastructures nécessaires, permettant l'augmentation des flux de la clientèle et d'aménager l'espace urbain en conséquence. C'est vrai que les flux de circulation, il y a des moments, c'est difficile. Les gens font un tour en ville et s'ils n'ont pas de place pour se garer, ils vont ailleurs. C'est ainsi que ça se passe dans toutes les villes. L'autre jour, avec Denis, on a fait un voyage et on s'est rendu compte que c'est dans toutes les villes la même difficulté pour se garer. Les commerçants doivent répondre et s'adapter à la demande existante en matière de consommation et d'évolution des besoins. Si j'en juge par l'augmentation des ouvertures de certains commerces en centre ville, on peut considérer que le travail est fait, mais il faut continuer d'améliorer l'offre et l'accueil des clients. C'est sur cet accueil que les commerçants et la Ville doivent faire un effort. On doit essayer d'innover peut-être aussi pour qu'on soit plus performant au niveau de nos clients, qui sont là, mais comment s'arrêter un peu plus en centre ville, comment les fixer un peu plus. Il y a certainement des pistes. On a découvert dans une ville une situation qui était assez difficile il y a vingt ans, et aujourd'hui, elle s'est bien améliorée.
La richesse de nos rues vient de nos commerçants qui les font vivre. Nous devons accompagner cette dynamique. La mission d'une équipe municipale est de gérer le quotidien mais aussi de préparer l'avenir de notre ville et de ses commerçants. Comme dans la plupart des villes moyennes, notre centre, pour des raisons structurelles et conjoncturelles, est en difficulté. Son commerce souffre. Ce constat, nous l'avons tous fait. Est-ce définitif ? Je ne le crois pas. Au contraire, je suis persuadé qu'un électrochoc, s'il est suffisamment fort, peut redynamiser l'activité commerciale du centre ville. Nous avons un bassin de vie qui est important, intéressant, avec deux vignobles, une centrale nucléaire. Il y a un potentiel autour de Cosne et je suis convaincu que si la ville fait des efforts, les commerçants, tous ensemble, on doit arriver à avoir des résultats positifs dans le futur. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré notre projet. Nous nous sommes efforcés d'actionner tous les leviers pour contribuer à redynamiser notre centre ville, à savoir l'habitat, les services, l'animation, l'aménagement urbain, le tourisme. Nous avons mis en face de chaque objectif des actions concrètes.
A titre d'exemple, en ce qui concerne l'habitat, nous allons vous soumettre ce soir une première cession d'un bâtiment communal, il s'agit de l'immeuble situé place de la Résistance, qui permettra de construire 8 logements au centre ville. Il s'agit de redonner au corps de notre commune une fonction de centralité attractive pouvant répondre aux besoins du bassin de vie. Pour ce faire, nous n'arriveront pas, malgré tous les efforts, à le revitaliser sans intervenir sur la création de nouveaux logements. Je vous informe dès à présent que d'autres négociations sont en cours afin de permettre à la ville de répondre à la demande de logements équipés et modernes au centre ville. C'est une demande croissante dans tous les centres ville. Les villes centre ont toute la même préoccupation.

La construction d'un nouveau centre technique municipal rue Lafayette qui va commencer en 2018 nous permet d'ores et déjà de travailler sur le devenir des bâtiments du centre actuel. J'émets le souhait que celui-ci soit transformé en studios à destination des plus jeunes. C'est un souhait, plus jeunes ou peut-être d'autres personnes seules, on verra.
L'installation du service des espaces verts sur le nouveau site libérera des terrains propriétés de la ville situés rue de Donzy. Il pourrait permettre la construction d'un lotissement. Ce serait intéressant parce que ça permettrait de construire pas mal de pavillons sur la route de Donzy. C'est un endroit plutôt favorable.
Par delà ces interventions concrètes, il s'agit de redonner au centre ville ce qui lui manque le plus, des habitants.
Je reviendrai vers vous régulièrement, dès que ces projets, qui sont presque finalisés ou encore à l'étude, seront un peu plus avancés. En tant que maire, en tant que vice-président de la ComCom Loire Vignobles et Nohain, en charge du commerce, je suis convaincu que seul l'engagement des acteurs locaux peut créer une dynamique positive. J'entends mener à bien ce dossier sensible, sans sombrer dans la démagogie ni la surenchère. Il faut rester humble et essayer d'apporter au fur et à mesure des solutions à notre ville.
Merci beaucoup.
Je passe la parole à M. Demay.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2017 – Dissolution de l'Association syndicale autorisée (ASA) d'assainissement de la vallée du Nohain : reprise des liquidités suivant répartition

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
L'article 40 de l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2014, relative aux Associations syndicales de propriétaires (ASP) confère aux représentants de l'Etat dans le département la possibilité de dissoudre d'office, par acte motivé, une Association syndicale autorisée (ASA), notamment lorsque depuis plus de trois ans, elle est sans activité réelle en rapport avec son objet. Les services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Nièvre ont informé Monsieur le préfet de l'inactivité de l'ASA d'assainissement de la vallée du Nohain depuis plus de trois ans. Monsieur le préfet, ayant pris contact avec le président de l'association afin de formaliser la dissolution, ce dernier indique que les liquidités en trésorerie sont de 13 502,22 €. Il propose une répartition au prorata de la surface de l'ASA incluse dans chaque commune concernée.
Pour la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, le calcul est obtenu de la façon suivante. Surface de l'ASA : 535,33 hectares. Surface de la commune : 44,7 hectares, soit 8,43 % de la surface totale. Ce qui représente la somme de 1 127,43 €.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la reprise de la somme de 1 127,43 €.

Christian Perreau
Quel était l'objet de cette association ? On la dissout, mais elle avait peut-être une utilité.

Michel Veneau
Cette association a été créée pour nettoyer les berges, à l'origine. Il y a eu plusieurs associations successives, jusqu'à la source. Je ne sais plus sur Entrains s'ils avaient fait une opération. Mais je sais que Villiers, tout ce secteur… Je ne sais pas si M. Dherbier s'en rappelle. Il y avait plein d'association. Nous, nous allions jusqu'à… Je ne me rappelle pas la limite. On avait Saint-Père, Cosne, Saint-Martin-sur-Nohain, peut-être Suilly-la-Tour…

Alain Dherbier
Saint-Martin, ça a commencé dans le cadre du remembrement. Peut-être qu'après, l'association a pris le relais.

Michel Veneau
Non, c'est une association spécifique. C'est Monsieur Jean Bière qui était le président.

Alain Dherbier
Mais c'est peut-être après le remembrement de Saint-Martin.

Michel Veneau
De Saint-Martin, peut-être.

Alain Dherbier
Les travaux connexes avaient revu le cours du Nohain.

Michel Veneau
Ils ont fait des travaux et après, ils ont nettoyé le Nohain en deuxième phase. Il y a eu deux opérations. Ils ont nettoyé les berges au départ et ensuite, ils ont fait un nettoyage quelques années après.

Thierry Demay
Juste une remarque pour signaler que ce n'est pas nous qui demandons la dissolution, c'est le préfet suite à l'inactivité depuis plus de trois ans de cette association. Je suppose que si elle n'a pas fonctionné pendant trois ans, ça signifie bien qu'elle n'avait plus d'utilité et qu'il était nécessaire de reprendre sa trésorerie plutôt que de la laisser dormir dans un compte en banque.

Michel Veneau
On a terminé à Cosne du temps de Monsieur Des Etages à nettoyer la partie Cosne avec des pompes. Je ne sais pas si vous vous rappelez, vers l'Eden… C'était les années 87-88. C'est la fin de l'activité de l'association.

Christian Perreau
Il n'y a plus de nettoyage alors ?

Michel Veneau
On n'a pas dit qu'on n'allait pas nettoyer le Nohain.

Christian Perreau
Elle avait un but quand même. Ce qu'elle faisait, c'était quand même utile. C'est un peu dommage, s'il n'y a personne pour prendre le relais… Il y a peut-être trois ans…

Michel Veneau
Il y a beaucoup plus longtemps que ça. Il y a trente ans qu'elle n'a rien fait.

Franck Wickers
C'est un gros souci dans notre département et pas seulement sur notre commune. Concrètement, dans le département, par rapport à d'autres régions, d'autres départements que je connais, on n'a pas de structure qui assure l'entretien des rivières ou des rus au niveau départemental. On a un point plus loin sur le contrat territorial Vrille Nohain Mazou. Finalement, ce n'est pas pour rien que cette structure s'est créée. Il y avait un gros manque au niveau du département, voire plus large. Il y avait énormément d'entités il y a plus de trente ans. Personnellement, je n'ai pas connu cette structure et elle n'a jamais rien fait sur deux mandats, déjà. C'est un vrai manque sur notre territoire. C'est quelque chose qui peut aussi favoriser la réinsertion professionnelle. Dans d'autres régions, ça se fait énormément, de travailler sur des petits chantiers d'été de réinsertion. Sur notre territoire, c'est une porte ouverte à des dossiers qui pourront être mis en place dans les années à venir.

Michel Veneau
C'est pour cette raison que le Pays a pris le relais des contrats rivière.

Franck Wickers
Même avec la mise en place du Pays Bourgogne nivernaise, il y a encore de la place pour des associations, des associations de réinsertion. Il y a un vrai territoire avec des rivières et des rus à entretenir, un vrai espace, notamment de réinsertion sociale, si on veut axer sur ce point-là.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

2. Exercice 2017 – Décision modificative n° 2 – Budget de la Ville

Thierry Demay
Le conseil municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2017 en décembre 2016. Pour permettre la continuité des services, des modifications et transferts de crédits sont nécessaires. Ces derniers sont listés dans les tableaux accessibles depuis le site intranet de la Ville. Il concerne :
• dans le cadre de la section de fonctionnement, la modification de l'annexe concernant l'attribution des subventions aux associations pour le budget 2017, avec l'inscription d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour les victimes de l'ouragan Irma, pour un montant de 5 000 € ;
• l'inscription d'une subvention exceptionnelle à l'association Formes et couleurs pour l'accueil de la délégation belge, dans le cadre de son salon automnal 2017, pour un montant de 600 € ;
• le reversement du solde de l'association J'aime Cosne, repris au budget supplémentaire 2017 au comité des fêtes de Villechaud pour un montant de 349,35 €.

Micheline Henry

Concernant les activités sportives, il y a l'inscription d'une subvention à la section UCS boules lyonnaises et UCS pétanque, chacune de 700 €, qui n'avait pas été versée lors d'une précédente subvention municipale, par suite des difficultés financières que l'on connaît.
D'autre part, l'inscription d'une subvention exceptionnelle faite à l'UCS haltérophilie pour la participation de M. Jean-Pierre Nembro en tant qu'haltérophile au championnat d'Europe en Finlande – championnat d'Europe où il a eu une très bonne 2e place. Nous avons participé à la partie financière à hauteur de 2 050 €.
L'inscription d'un complément de subvention d'investissement de l'équipement aux sections sportives pour un montant de 6 000 €, puisqu'à l'origine, on avait séparé en deux lignes.

Thierry Demay
Ces mouvements se font en moins sur l'enveloppe aide aux projets culturels et sportifs 2017, prévue dans le cadre du vote du budget primitif, d'un montant initial de 55 000 €. Suite à la décision modificative n° 2, il reste disponible pour un montant disponible de 13 796,65 €.

Dans le cadre de la section d'investissement :
• la modification du montant du fonds de concours du SIEEEN pour l'année 2017 prévu pour – 25 000 € ;
• l'inscription du remboursement de la caution à la maison médicale pour un montant de 2 546 € ;
• l'inscription d'un complément de subvention d'équipement aux sections sportives pour un montant de 6 000 € ;
• la modification de l'annexe des autorisations de programme et crédit de paiement, avec l'ouverture d'une ligne dans le programme du tribunal pour une étude scénique à la Maison des services, pour un montant de 3 360 € ;
• la modification de l'inscription du programme aménagement quartier ouest pour un montant de – 3 360 €, afin de financer l'étude scénique de la Maison des services ;
• l'ajustement de la ligne fonds de concours au SIEEEN sur le programme voiries 2017 pour un montant de – 25 000 € ;
• la modification de la ligne subvention d'équipement aux associations pour un montant de 6 000 € ;
• l'ouverture d'un programme 2018 pour le progiciel Finance avec la programmation des crédits de paiement sur l'année 2018 pour un montant de 50 000 €.

Il s'agit pour la collectivité de réaliser le changement de son système de gestion financière. Actuellement utilisatrice du logiciel Max de chez Berger-Levrault, l'éditeur a informé la collectivité de l'arrêt de la maintenance de ce logiciel.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'adopter les modifications et transferts indiqués dans les tableaux qui seront annexés à la présente délibération.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Trois questions.
L'étude scénique, c'est par rapport à ce que vous envisagez pour la salle de spectacle, c'est ça ? Pourquoi est-ce que vous dites étude scénique de la Maison des services ?

Thierry Demay
Le bâtiment est appelé Maison des services. Donc, c'est simplement le nom de l'étude pour la salle du 2e étage. C'est pour ça que c'est étude scénique de la Maison des services.

Hicham Boujlilat
C'est bien par rapport à la salle de spectacle, qu'il n'y ait pas de confusion. Maison des services, on avait eu un débat là-dessus. C'est une labellisation spécifique, on est vraiment sur du service public, des permanences, etc. Là, c'est une étude scénique pour la future salle de spectacle.
Deuxième point, qui me dérange et qui doit beaucoup vous déranger également. Quand je vous entends indiquer – je suis sûr que ça vous agace tout autant – que l'éditeur de Max dit qu'il arrête la maintenance. Je ne sais pas comment sont les contrats. Je ne pense pas qu'il y ait de pénalités dans l'hypothèse où ils arrêtent la maintenance, mais je trouve que ça fait un peu obsolescence programmée de logiciel et un peu vente forcée. Je trouve que c'est très regrettable. Il faut le dénoncer. Peut-être que vous prévoirez, dans le cadre d'un prochain marché sur cette question, dans la partie maintenance ou fonctionnement, d'avoir des engagements, de manière à ce que l'outil soit amorti. Je trouve ça vraiment très regrettable. On est un peu prisonniers, ce n'est pas normal.

Thierry Demay
Tout comme nous, vous êtes agacé par cette obsolescence programmée. Malheureusement, on sait que du point de vue informatique, il y a une évolution toujours très constante, souvent exponentielle ces derniers temps. Pour arriver à remettre des logiciels qui ont été conçus sur des versions très anciennes de système d'exploitation, c'est très compliqué pour les éditeurs. Souvent, ils proposent un système de location qui leur permet de faire évoluer. Berger-Levrault n'a pas fait cette solution. Ils ont dit : on arrête la commercialisation de ce progiciel et on propose d'autres solutions. Avec le service des finances et le directeur général des services, quand ils nous ont annoncé ça, on s'est penché sur la question. On envisage d'acheter quelque chose qui soit sous licence libre. Ce qui permettrait d'avoir des évolutions beaucoup plus simples par rapport à des développements futurs. Ça a un coût, qui peut paraître important. Sachez qu'on essaie de faire en sorte que ce coût soit le plus faible possible, en rapport qualité/prix. Bien entendu, on peut trouver des logiciels très peu chers pour les collectivités. Le seul problème, c'est que s'il n'y a pas la possibilité d'avoir tous les renseignements dont on a besoin pour pouvoir exploiter correctement, pour avoir les études financières sur une collectivité de la taille de la nôtre, ce serait quelque chose de très préjudiciable. On prévoit une enveloppe assez importante qui prévoit aussi la formation des services. Parce que bien entendu, ils vont être obligés de se réapproprier le logiciel. Sachez qu'on y est très attentif, on fait tout ce qui est nécessaire. C'est l'occasion pour nous aussi de remercier Aurore et M. Lebossé notamment et leur dire que ce qu'ils font au niveau de cette étude est très important. C'est l'avenir de notre commune du point de vue financier qui est important.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas le coût qui est remis en cause, c'est horriblement cher, ce genre de chose, on le sait. C'est vraiment une question de principe. On le voit là-dessus, on peut le voir sur d'autres choses probablement. Evidemment, quand c'est obsolète, il faut changer. Mais quand on a le choix, c'est toujours mieux que quand ça nous est imposé.

Thierry Demay
En l'occurrence, ça nous est imposé puisqu'ils arrêtent la maintenance.

Hicham Boujlilat
C'est ce que je déplore, à mon avis tout autant que vous.
Le troisième point concerne le budget puisqu'on est dans le cadre de la décision modificative n° 2. C'est plus sur des craintes ou des points de vigilance au regard de ce que vous avez indiqué, Monsieur le maire, dans votre intervention liminaire. Des craintes à plusieurs niveaux. Je ne reviens pas sur la question des emplois aidés, des dotations. On aura l'occasion d'en parler plus tard.
Vous avez indiqué les projets liés à la rénovation urbaine qu'on porte depuis pas mal de temps. On voit les travaux en train de se mettre en place. Sauf qu'on risque d'avoir de sérieux soucis dès 2018. De très grosses craintes dès 2018. Lesquelles ? On en a encore eu la confirmation aujourd'hui.
La première, c'est que le bailleur public Nièvre Habitat fait un effort considérable sur une partie des travaux. Après, il y a tous les partenaires qui financent : la région au premier chef. Et ça concerne la baisse des loyers qui compense éventuellement une baisse d'APL. Sauf que la conséquence pour Nièvre Habitat, c'est une baisse de 3,5 M€ de rentrées. 3,5 M€, ça représente la capacité d'autofinancement qui permet à Nièvre Habitat d'investir 20 M€ sur l'ensemble du département, notamment chez nous, pour les travaux de démolition, les travaux de réhabilitation, les travaux de reconstruction et les travaux de résidentialisation, l'amélioration du cadre de vie. Ça veut dire que tous les chantiers en cours, à mon avis, vont perdurer, ils vont les terminer. Les projets qu'on a à Cosne risquent de ne pas débuter, parce que s'ils n'ont pas l'argent pour payer, ils ne pourront pas faire. Nièvre Habitat se tournera probablement vers la Ville pour dire : ce serait bien que vous compensiez ce que nous enlève l'Etat. Et la Ville et Nièvre Habitat se tourneront vraisemblablement vers la Région pour dire : ce serait bien de compenser. On voit bien le problème dans lequel nous sommes.
On l'avait évoqué lorsque nous avons inauguré l'ancienne tour Schweitzer, résidence Rhéna aujourd'hui. Je vous avais proposé, à défaut d'avoir déposé une motion…

Michel Veneau
En concertation avec Monsieur Legrain on a fait quelque chose.

Hicham Boujlilat
Qu'on dénonce très fortement et fermement ce projet de décision parce que c'est dans le cadre du projet de loi de finance qu'on risque de l'imposer. On voit bien l'impact. Ça veut dire moins de chantiers. Vous connaissez les artisans qu'on a. Ensuite, il y a des clauses d'insertion sociale, les personnes, Trajectoire… Ça impacte tout le monde. Donc ça impactera les projets et notre budget par la même occasion.

Michel Veneau
On en est conscient.

Hicham Boujlilat
Je profite de l'occasion puisqu'on en parle, qu'on puisse s'en faire l'écho ici parce qu'il y a des choses qui ont été faites, un gros travail a été fait, il ne faut pas que ce soit arrêté sur ce type de décision.
Autre information qui date d'aujourd'hui : les régions, toutes sans exception, ont quitté la conférence nationale des territoires. Parce qu'on se voit amputé… L'Etat a fait une promesse signée, qu'il n'honore pas. Ça représente 450 M€ pour les régions. Pour la région Bourgogne Franche-Comté, ça représente environ 19 M€. C'est à peu près le budget qu'on a pour le transport scolaire. C'est pratiquement notre budget culturel. On met 3 M€ sur plusieurs années sur Cosne pour le quartier. On risque d'avoir d'autres impacts par ricochet.
Je profite de cette décision modificative pour qu'on puisse tirer une sonnette d'alarme là-dessus. Sinon, tous nos projets, tous nos efforts de développement risquent d'être annihilés.

Thierry Demay
Nous sommes comme vous dans l'attente d'une série de décisions financières qui vont être prises, suite à la PLF 2018. Cet impact au niveau de Nièvre Habitat nous inquiète parce qu'automatiquement, ça aura une incidence, peut-être pas dès l'année 2018 parce qu'il y a les travaux de 2017 qui vont se terminer, mais pour les tranches futures. Je pense que Nièvre Habitat dira : on n'a plus d'argent pour financer ça. Comme vous le disiez, ils pourront demander à la Ville. Et vous savez que la Ville est aussi très serrée. Et après, la Région Bourgogne-Franche-Comté va être dans le même cas. Dans ce cas, ce qui risque d'arriver, c'est qu'un certain nombre de travaux prévus par Nièvre Habitat soit retardés d'un nombre d'années assez conséquent. Ce qu'on déplore tous. On comprend tout à fait qu'il faille faire des économies à certains niveaux. Mais demander de baisser le loyer de 5 € à des propriétaires, à Nièvre habitat par exemple, multiplié par le nombre de locataires, ça fait des sommes faramineuses, qui ne pourront pas être employées pour emprunter et faire des travaux. C'est le même problème que nous avons dans la commune, si on nous enlève de l'autofinancement, il paraît évident que les projets seront retardés. On le déplore de la même façon que l'ensemble des élus du département et de la région.

Hicham Boujlilat
J'ajoute un point. Un impact direct aussi sur notre budget. Nous sommes garants d'emprunts des bailleurs publics, Nièvre Habitat en particulier. Le conseil départemental aussi. Ça veut dire que si l'organisme public est en difficulté sur des opérations, s'il ne peut plus payer – ça peut arriver – on va se retourner vers nous pour honorer les emprunts qui ont servi à faire des travaux, parfois il y a 5, 10, 15 ou 20 ans. Les conséquences, il y en a probablement d'autres. Il faut vraiment qu'on le dise très fortement parce que des économies peuvent être faites ailleurs, sur l'ISF, etc. Mais pas là-dessus.

Michel Veneau
Tout à fait.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

3. Indemnités de conseil du receveur municipal

Thierry Demay
Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire peut solliciter les conseils et l'assistance d'un comptable non centralisateur du Trésor exerçant les fonctions de receveur en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Un changement de receveur municipal bénéficiant de l'indemnité de conseil est intervenu sur l'année 2017. Monsieur Denis Deschamps a quitté ses fonctions de receveur municipal au 30 juin 2017 et il a été remplacé par Monsieur Philippe Dejardin à compter du 1er juillet 2017.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de verser au receveur successif de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire l'indemnité de conseil susvisée, en application du tarif et des taux maximum fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et ce à partir de l'indemnité due au titre de l'exercice 2017 de la façon suivante :
Monsieur Denis Deschamps, du 1er janvier au 30 juin 2017,
Monsieur Philippe Dejardin, à compter du 1er janvier 2017.
De dire que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Michel Veneau
Pas de questions ?

Hicham Boujlilat
On passe des champs au jardin !

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

4. Exercice 2017 – SIEEEN : convention pour le versement des fonds de concours

Thierry Demay
La loi de finance rectificative du 20 avril 2009, qui a étendu par dérogation au principe de spécialité et d'exclusivité gouvernant le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale le dispositif des fonds de concours. L'article L.5212-24 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales disposant en effet : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté, à adapter suivant la catégorie d'EPCI, et les communes membres après accord concordant exprimé à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours. »
Il résulte de ces dispositions que ces fonds de concours peuvent être versés par une commune au syndicat d'énergie dont elle est membre et qui réalise pour son compte les équipements. La mise en place d'un fonds de concours au bénéfice du syndicat d'énergie

constitue le meilleur moyen d'assurer cet appui financier à la réalisation des réseaux d'éclairage public.
Il vous est proposé de participer financièrement aux opérations de travaux d'éclairage public réalisés par le SIEEEN sur le territoire de la commune par le versement de fonds de concours, selon les modalités prévues dans la convention et son annexe 1.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de participer financièrement aux opérations de travaux d'éclairage public réalisés par le SIEEEN sur le territoire de la commune par le versement de fonds de concours, selon les modalités définis dans la convention ci-annexée ; d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ; de dire que la dépense est prévue dans son budget 2017.

Michel Veneau
Pas de questions ?

Alain Dherbier
Juste une remarque. C'est ce qu'on appelle le processus TEPCV. Ça a été relayé par le Pays et on peut remercier Ségolène Royal de nous avoir aidé dans ce domaine, notamment pour la piscine, on a 380 000 € qui viennent de là.

Michel Veneau
Tout à fait. Et la ComCom touche aussi une somme importante.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

5. Pays Bourgogne nivernaise : contrat territorial Vrille Nohain Mazou

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau de 2000 et l'application des orientations du SDAGE Loire Bretagne, le territoire rassemblant les bassins versants des affluents de la Loire en Bourgogne nivernaise – la Vrille, les Frossards, le Saint-Loup, le Nohain, le Mazou, le Mardelon, etc. – a été identifié comme présentant des enjeux qualitatifs – pollution diffuse – quantitatifs – risques d'inondation –, et fonctionnels – milieux aquatiques. Les milieux naturels sont partiellement altérés et les ressources en eau utilisables pour les activités économiques et la consommation urbaine sont menacées. Les bassins versants concernés se situent en grande partie sur le territoire du Pays Bourgogne nivernaise. Vu l'animation du contrat territorial Vrille Nohain Mazou confié au Pays Bourgogne nivernaise, le programme d'action validé par le comité de pilotage du 10 juin 2016 et par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau ; vu les actions d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques identifiées par la collectivité sur le territoire de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de reconnaître le Pays Bourgogne nivernaise comme étant la structure porteuse du contrat territorial Vrille Nohain Mazou ; de nommer Monsieur le maire ou son représentant au comité de pilotage présidé par le Pays Bourgogne nivernaise, dont le rôle est de conduire le programme d'action. Il se réunit au moins une fois par an, examine les bilans annuels, évalue les résultats obtenus et valide les actions de l'année à venir ; se déclarer maître d'ouvrage pour les actions d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

sur le périmètre communal jusqu'à la prise de compétence par la communauté de communes, hors gestion des eaux pluviales ; valider la participation financière de la ville relative à l'élaboration, à la mise en œuvre du contrat par le Pays Bourgogne nivernaise, montant des charges restantes après subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, selon la clé de répartition prenant en compte le linéaire de cours d'eau et la population du territoire.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions ?

Hicham Boujlilat
Pour compléter ce qui a été indiqué tout à l'heure par rapport aux cours d'eau. D'une part, par rapport au Pays, pour ceux qui doutaient – pas ici autour de la table – de l'importance du Pays, on le voit bien ici, ça va nous laisser un reste à charge sur pas mal d'opérations, 20 %, puisque l'établissement public Loire Bretagne conditionne ce type d'opération, dès l'instant que c'est élaboré à une échelle de bassin de vie.
Deuxième point. C'est une politique de l'établissement public Loire, ça ne concerne pas que le département de la Nièvre. Sur l'ensemble des bassins versants, on rencontre des difficultés. On en a quelques-unes sur notre territoire, bien localisées, au sud de Cosne et au nord de La Charité-sur-Loire. Et pas mal en Bretagne. Ce type d'opération qui se met en place, je me réjouis, par rapport à la demande de subvention qu'on va voter juste après, qu'on puisse bénéficier de ce dispositif, qui ne coûtera finalement que 20 % de la charge au total.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

6. Demandes de subventions – Travaux de création d'un pont à la Planche aux Vaillants

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, ayant adhéré au contrat territorial Vrille Nohain Mazou porté par le Pays Bourgogne nivernaise, a décidé de réaliser des opérations d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur son territoire communal. Dans ce cadre d'action, il a été retenu la réalisation de l'opération d'aménagement du ruisseau situé au lieudit la Planche aux Vaillants. Les travaux consisteront à réaliser un nouvel ouvrage qui aura pour but de rétablir le franchissement des rives de cette vallée. En effet, il a été constaté ces dernières années l'accroissement du débit du ruisseau, ce qui a occasionné le glissement des buses béton, diamètre 800 mm (80 cm), en plein sur ce tronçon. Cette dégradation de l'ouvrage provoque la formation d'obstacles lors de l'écoulement et l'affaissement des berges. L'aménagement prévu sera composé de la création et de la pose d'un pont en platelage bois d'une longueur de 5,5 m linéaire ; d'un reprofilage des berges de façon à consolider des rives et à faciliter l'écoulement des eaux. Cette opération permettra de rétablir le transit des engins agricoles et le passage des utilisateurs des parcours de randonnée touristique de ce secteur.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de solliciter les subventions auprès des financeurs conformément au plan de financement joint à la présente délibération ; de donner pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant pour toutes les décisions afférentes à ces demandes de subvention ; de préciser que les crédits budgétaires sont prévus sur la section d'investissement – tableau des APCP du budget général de son budget 2017.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions ?

Franck Wickers
Juste une petite remarque pour compléter les propos qui ont été tenus. C'est une action qui est rendue possible par l'action et le financement surtout par le biais du Pays Bourgogne nivernaise. J'ai entendu qu'on avait pu avoir un doute quant à l'utilité de cette structure. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un gros vide quant à l'entretien des rivières et il n'y a aucun doute sur l'utilité de cette structure, bien au contraire. Par contre, c'est vrai que certaines communes ont été réticentes quant à la politisation de structures qui prennent en compte l'entretien des rivières. La politique n'a rien à voir dans l'intérêt général de ces structures.
Concernant le contrat Pays Bourgogne nivernaise, il faut savoir que c'est une structure qui dans quelques mois va être reprise par l'entité… par la communauté de communes. C'est quelque chose qui va être dans quelques mois transféré par l'ensemble des communes pour une compétence globale.

Michel Veneau
C'est un transfert qui va se faire assez rapidement. Nous avons délibéré dernièrement en conseil communautaire.

Hicham Boujlilat
Je ne vais pas politiser là où il y a un travail qui se fait avec beaucoup de collectivités au sein de cette structure depuis des années. Que certains apparemment ici en déplorent la gouvernance, c'est autre chose. En tout cas, on voit bien, avec d'autres collectivités, la communauté de communes du Donziais et d'autres, les choses se passaient extrêmement bien. On ne peut pas aller là-dessus. En revanche, dès l'instant où on a des dispositifs qui sont intéressants pour notre territoire, on a eu la labellisation de PER télétravail qui nous a permis d'avoir le campus et tous les financements, c'est aussi le fait que des territoires organisés ont pu déposer les dossiers, sinon on ne les aurait pas eus. Il y a eu des choses qui ont été faites dans l'intérêt du territoire. Pas la peine d'aller sur d'autres terrains, c'est complètement inutile.

Franck Wickers
C'est vous qui êtes allé tout seul en disant que certaines communes ont déploré ou ont été retardataires vis-à-vis du contrat Pays Bourgogne nivernaise. Moi, je n'y vais pas. Et au contraire, je renforce l'action et l'activité de cette structure, j'en fais la promotion. Juste, j'explique que certaines communes ont mis du temps à y adhérer par rapport au fait qu'il y avait une politisation de cette structure. C'est tout ce que je dis. Par contre, son action, son programme, le travail qui est fait, etc., très bien.

Hicham Boujlilat
Quand vous parlez de politisation, c'est quoi par exemple ? Entre parenthèse, toutes les communes y ont adhéré depuis bien des années. Celles qui n'ont pas adhéré, je ne les connais pas, ou alors elles sont hors du département de la Nièvre.

Franck Wickers
Politisation, on va sortir une définition du dictionnaire, c'est quand on met un parti politique à la tête de la structure.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est plus un problème de personne.

Michel Veneau
Plus de question ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

7. Exercice 2017 – Fonds façades : attribution de subventions d'équipement

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Le conseil municipal depuis 2002, délibérations du 26 septembre 2002, du 25 septembre 2003 et 22 février 2010, soutient financièrement les propriétaires d'immeubles dans les projets de ravalement des façades de leur propriété, l'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement des subventions d'équipement ci-dessous.
Pour l'adresse de l'immeuble 18 rue des Jardins à Cosne-Cours-sur-Loire, montant alloué de 590 €
Pour un immeuble 2 rue de l'Eglise à Cosne-Cours-sur-Loire, montant alloué de 1 320 €.
Soit un montant total de 1 910 €.

Michel Veneau
Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

B. AGENDA 21

8. Attribution d'aides en faveur du développement durable

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 29 mars 2010, le conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire décidait de créer un dispositif d'aide en faveur du développement durable pour encourager l'acquisition des particuliers de récupérateurs d'eau et de vélos à assistance électrique. Deux demandes d'aide pour l'acquisition de vélos à assistance électrique sont aujourd'hui soumises au conseil municipal.

Pour précision, le dossier de Monsieur Denis Stéphane a été déposé en novembre 2016 et complété en juin 2017. C'est pourquoi il bénéficie d'une aide sous l'ancien règlement 2016 pour un montant maximum de 400 €. Alors que le dossier de Madame Galiegue Dominique a été déposé en août 2017 et bénéficie d'un montant au prorata de ses revenus, c'est-à-dire 231 € conformément au barème actuellement en vigueur.
Aussi, après avis favorable de la commission environnement Agenda 21 et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'attribuer les aides ci-dessous.
Denis Stéphane pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, aide déposée en 2016, aide accordée : 400 € (plafond maximum du règlement à l'époque).
Madame Galiegue Dominique, vélo à assistance électrique, aide accordée de 231 €.
Soit un montant total de 631 €.

Hicham Boujlilat
Comme c'est un dossier qui est sous le chapeau de l'Agenda 21, on a toujours un Agenda 21 ? Est-ce qu'on est toujours labellisé ?

Franck Wickers
Non. Depuis décembre. Ça a été précisé en commission environnement. Depuis décembre 2016, à mon sens, où le dossier de renouvellement du label Agenda 21 n'a pas été reconduit, puisque la structure est en déclin au niveau régional avec des réunions à Dijon permanentes et que d'autres structures ou d'autres labels peuvent exister. Décembre 2016, fin d'année 2016, on devait représenter un dossier pour reconduire l'Agenda sur quelques années. Le choix a été fait de ne pas reconduire.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire qu'il faut enlever pour les prochains conseils la mention Agenda 21 puisque nous ne sommes plus labellisés. Est-ce que nous allons rentrer dans une autre démarche ? On est régi dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) du PNUD. Pour savoir si on intègre la démarche Agenda 2030.

Franck Wickers
Pour l'instant, aucun choix n'a été fait, je vais respecter les structures qui existent et ne pas donner… Il peut y avoir plein d'idées, plein de projets. J'attends qu'on valide en commission environnement le choix. A ce jour, il y a énormément de structures, des propositions et des études ont été faites pour des labels autres qu'Agenda 21 ou Agenda 2030. Concrètement, l'environnement à notre sens doit intégrer tous les dossiers et ne doit pas forcément faire partie d'un label comme une structure externe à la politique actuelle. Ça doit bien intégrer la totalité et la globalité des dossiers. Ce qui fait qu'aujourd'hui, aucun choix n'est tranché. Je n'ai pas de réponse, tant que ce n'est pas passé en commission, qu'on ne s'est pas décidé. Mais oui, le développement durable fait partie intégrante de la politique, même si elle n'est pas labellisée 21 ou 30 ou 23 ou 27.

Christian Perreau
Je n'ai pas dû louper beaucoup de commissions environnement, mais je n'ai jamais entendu qu'on n'était plus labellisé. Vous dites que c'est depuis décembre, mais on n'a pas été mis au courant. Je ne sais pas à qui ça a été dit, ou alors je n'ai pas bien écouté !

Franck Wickers

Je me souviens très bien l'avoir précisé en commission environnement. On regardera les comptes rendus. Si je l'ai dit, c'est écrit.
M. Perreau a dit…
On regardera ça en prochaine commission environnement, mais je l'ai annoncé au moment où on ne reconduisait pas. En commission environnement, j'ai annoncé qu'on ne reconduisait pas la labellisation Agenda 21. Ça a été marqué dans le compte rendu. Si ce n'est pas le cas, vraiment c'est un oubli. Mais ça a été dit. Pour moi, vous étiez là, parce que vous n'avez pas à mon sens raté de commission environnement. De toute manière, c'est dit aujourd'hui. Sans qu'une autre orientation n'ait été encore choisie. Ce qui veut dire que le choix de la discussion et de la démocratie reste ouvert.

Véronique Duchemin
Je confirme que ça a été dit en commission puisque j'y ai assisté.

Hicham Boujlilat
Quand j'évoquais l'Agenda 21, en aucun cas (coupure son)

Michel Veneau
Allez-y, M. Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Ça va, ce sont des propos inaudibles de M. Wickers, ça ne sera pas dans le compte rendu.
Quand je parlais d'Agenda 21, en aucun cas, je n'ai évoqué l'environnement. Je parlais bien de l'Agenda 21 et des objectifs de développement durable qu'on porte, 17 orientations qui ne comportent pas seulement tout ce qui est transition écologique, etc. On a eu contre la pauvreté et d'autres champs. Les objectifs de développement durable sont beaucoup plus larges que le simple champ environnemental.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

9. Cession au profit de Nièvre Habitat de l'immeuble situé place de la Résistance

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de sa politique d'amélioration et du développement de l'habitat au centre ville, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et Nièvre Habitat souhaitent développer en complémentarité une offre de logements en centre ville. Le bâtiment situé place de la Résistance permettrait de répondre à ce besoin de logements sociaux en cœur de ville. Il est envisagé de rénover l'immeuble afin de permettre la réalisation de 8 logements, 4 logements type T2 et 4 logements type T4. Afin de réaliser cette opération, il est envisagé de céder l'immeuble d'une superficie globale de 493 m2 pour un montant de 298 500 €. A l'issue des travaux de rénovation et d'aménagement qui seront effectués par Nièvre Habitat, la commune se propose de racheter le rez-de-chaussée, en incluant le coût des travaux effectués. Ce point fera l'objet d'une négociation ultérieure entre la commune et Nièvre Habitat.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, compte tenu de l'intérêt de l'opération envisagé, il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession de l'immeuble situé place de la Résistance pour un montant de 298 500 € au profit de Nièvre Habitat ; de dire que cette cession sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Lors de la commission des finances, vous nous avez dit que vous nous donneriez l'estimation des Domaines.

Michel Veneau
Je l'ai là. Valeur vénale : 298 500 €. C'est plus ou moins 10 %, suivant l'état du bâtiment. On est resté sur la valeur estimée par les Domaines.

Alain Dherbier
Comme j'en ai parlé en commission des finances, et je l'avais déjà indiqué à la commission des travaux où j'étais absent, je voterai contre. Pour moi, c'est un bâtiment qui fait partie du patrimoine municipal. On pouvait trouver facilement un emploi différent de celui auquel il va être destiné. J'avais notamment parlé de la salle de spectacle qui pour moi aurait été un emplacement plus judicieux parce qu'on pouvait la faire au rez-de-chaussée, si on compare à celle que vous prévoyez dans l'ancien tribunal.

Michel Veneau
On ne va pas débattre ce soir.

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question de débattre, mais je vous explique pourquoi. Quand je dis non, j'explique pourquoi je dis non.

Michel Veneau
Ce rez-de-chaussée va être utilisé par une association cosnoise, on va le mettre à disposition. Il y a deux murs porteurs, le mur des escaliers, de chaque côté il y a deux gros murs porteurs. Tout se réalise, mais il y aurait eu un coût… Avec des appartements au-dessus, à mon avis, ça aurait certainement posé des problèmes quand même, avec ces deux murs porteurs.

Le technicien nous dit qu'il aurait fallu abattre un niveau.

Christian Delas
Pour faire une salle de spectacle, il aurait fallu abattre les deux planchers et aller jusqu'à la toiture, avec des gradins.

Alain Dherbier
Je suis d'accord avec vous.

Christian Delas

On ne peut pas à la fois faire des logements et une salle de spectacle.

Alain Dherbier
Non, quand je parlais de salle de spectacle, c'était sans logements.

Michel Mezy
En plus, ça aurait fait une salle de spectacle supplémentaire dans un périmètre où il y en a déjà trois : la Chaussade, la salle des fêtes et la salle du tribunal avec une salle de spectacle. Ça fait quatre salles de spectacle.

Alain Dherbier
Pour moi, la salle de spectacle du tribunal, c'est une hérésie. Une salle de spectacle au 2e étage, c'est fantaisiste. C'est mon avis, c'est tout.

Michel Mezy
Tout le monde a le droit d'avoir une opinion. Mais les réalisations sont là.

Hicham Boujlilat
Vous dites que le rez-de-chaussée sera affecté à deux associations. Lesquelles ? Une association, laquelle ?

Michel Veneau
Je vous en ai parlé, le Grenier… On refait les travaux et après, on pourra leur mettre à disposition.

Hicham Boujlilat
Ils seraient hébergés temporairement au vieux château et reviendraient ensuite au rez-de-chaussée.
Par rapport à ce bâtiment, est-ce que c'est une cession de la totalité du bâtiment à Nièvre Habitat ?

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Et la partie musée ?

Michel Veneau
Elle reste à la Ville. Ce sera la partie basse, le rez-de-chaussée. On va reprendre. C'est marqué dans la délibération.

Hicham Boujlilat
On n'a pas de délibération.

Michel Veneau
Il faut écouter quand je parle.

Hicham Boujlilat
On écoute, mais on n'a pas de délibération.

Michel Veneau
Vous parlez entre vous, des fois, vous n'écoutez pas. Je vous vois bien.

Hicham Boujlilat
Si nous pouvions avoir, pour les prochains conseils municipaux, les délibérations sur table, ce serait plus confortable.

Michel Veneau
A l'issue des travaux de rénovation et d'aménagement qui seront effectués par Nièvre habitat, la commune se propose de racheter le rez-de-chaussée, en incluant le coût des travaux effectués.
Je l'ai lu, ça.

Hicham Boujlilat
On vend la totalité du bâtiment à Nièvre Habitat. Nièvre Habitat nous revend le rez-de-chaussée.

Michel Veneau
Voilà.

Intervenant
Combien ?

Michel Veneau
On négocie. Je l'ai dit, vous n'écoutez pas ce que je lis ! Je viens de la lire. Quand un rapporteur lit une délibération, il faut bien écouter. Tout est dit dedans. Après, on peut modifier…

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, vous êtes également conseiller départemental, vous savez que vous avez toutes les délibérations sur table, c'est plus confortable quand on a les éléments sur table, c'est plus facile.

Michel Veneau
Mais quand on écoute, c'est encore mieux.

Hicham Boujlilat
On a écouté.
298 500 € la vente du bâtiment.

Michel Veneau
Le rachat, c'est un tiers. Il y a trois niveaux, ce n'est pas difficile à calculer.

Hicham Boujlilat
Donc, on vend 298 500 €, on rachète 100 000 € à peu près. C'est ça ?

Michel Veneau
Vous avez tout dit.

Hicham Boujlilat
Au moins, c'est dit.
Vu l'estimation des domaines, on est contre. Alain Dherbier a indiqué l'une des raisons. L'autre raison – je tiens à le préciser – c'est que je pense qu'on pourrait avoir d'autres projets alternatifs, notamment par rapport au logement. On a une Maison des associations, rue des Rivières Saint-Agnan. On pourrait avoir des logements là-bas. On a visité ensemble le bâtiment.

Michel Veneau
On est dessus, M. Boujlilat. Aux Rivières, au 33, on est dessus. Tous les dossiers, les uns après les autres, on essaie de faire avancer.

Hicham Boujlilat
C'est pour ça que sur un projet de logement, on préfère quand même, sur ce type d'opération…

Michel Veneau
Ça ne suffit pas.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, est-ce que vous pouvez me permettre de terminer mes propos et nous laisser dire comment nous envisageons un projet alternatif là-dessus ? Ce n'est pas le tout de dire qu'on est contre, il faut aussi dire pourquoi nous sommes contre. La vente de cet ancien collège et ancien théâtre fait partie de notre patrimoine communal pour lequel nous aurions préféré avoir un projet de salle qui nous apparaît comme étant plus pertinent que celui qui sera au 2e étage de l'ancien palais de justice.
Sur le logement également, avoir d'autres idées de logements ailleurs. On avait un projet sur le vieux château, des logements pour jeunes. Vous aviez comme projet de couvrir le vieux château, ça viendra probablement bientôt, mais on a ce projet-là.
Le troisième point. Au regard de l'échange que nous avons eu par rapport à Nièvre Habitat ; au regard également de la motion qui sera adoptée en fin de conseil, on voit bien les incertitudes qui pèsent sur le bailleur, de reporter une vente qui risquerait de ne pas voir… Une vente pour laquelle il n'y aurait pas de logements puisque le bailleur ne serait pas en capacité de les réaliser.

Michel Veneau
On n'en est pas là.

Hicham Boujlilat
Si. Il vaut mieux que ça reste dans le patrimoine communal et d'avoir des certitudes.

Michel Veneau
M. Boujlilat, allons de l'avant, faisons des logements en centre ville. Voilà notre politique.

Hicham Boujlilat
On ne dit pas le contraire. Il y a d'autres endroits au centre ville. Et là-dessus, il y a une incertitude. Il vaut mieux garder dans le patrimoine communal plutôt que de céder…

Michel Veneau
Vous avez une manière de gérer qui n'est pas la nôtre, c'est tout. Vous gérez différemment le patrimoine. Nous, on a une manière de le gérer et on va essayer d'améliorer, peut-être aussi de se débarrasser de certains bâtiments qui coûtent très cher à la Ville, qu'on n'aura plus la possibilité d'entretenir dans les années futures. Il faut le dire. Par rapport à tout ce que vous avez dit tout à l'heure sur la politique future que l'on aura à mener, les uns et les autres, les collectivités, on sera peut-être obligé de se débarrasser de certains bâtiments. On va jusque-là peut-être.

Hicham Boujlilat
Si vous parlez de se débarrasser de bâtiment comme la Maison des associations, je pense que le verbe est approprié. Parler de se débarrasser d'un bâtiment comme le bâtiment de la place de la Résistance, permettez-moi…

Michel Veneau
J'ai dit certains bâtiments. Celui-là, on le garde, justement.

Hicham Boujlilat
On vend, ce n'est pas à nous, mais on le garde.

Michel Veneau
Oui. C'est dit dans la délibération.

Michel Mezy
On a évoqué le bâtiment place de la Résistance, mais on n'a pas évoqué l'accessibilité. Monsieur Renaud pourrait en parler également. L'école de théâtre, le Grenier de Nohain ne pouvait plus rester où ils étaient, au 2e étage. Avec les mesures d'accessibilité, c'était impossible.

Michel Veneau
Pourtant, il y a un bel escalier !

Michel Mezy
C'est vrai. Donc, nous nous sommes retrouvés, avec le maire, confrontés à une situation où nous avons plus de 100 élèves qui montent dans des locaux avec des normes de sécurité qui ne sont plus adaptées. Notre travail, ça a été de réfléchir à comment on pouvait permettre à cette école d'exister, de se développer, de continuer à créer. Et la seule solution que nous ayons trouvée, en accord avec eux – au cours de réunions qu'on a eues avec eux – c'était de réaménager le rez-de-chaussée, en préservant la salle Emile Fernand Dubois que nous avons inaugurée en début de mandat, et de donner toute l'amplitude à l'école de théâtre, pour permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions. Ça a été le souci permanent que nous avons eu. Bien sûr, on peut imaginer des tas de projets, mais nous avons je pense respecté le cahier des charges que nous a proposé l'association. Je pense que nous l'avons fait en concertation avec eux. Je pense que les parents d'élèves ne seront pas déçus de cette situation qui est optimale pour tout le monde.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? 5 votes contre. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité de…
Ça vous va. Très bien.

10. Enquête publique préalable à la cession d'une partie du chemin rural situé à l'Etang des Granges

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,
Suite à la demande de Monsieur Paillet, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire envisage de céder une partie du chemin rural situé à l'Etang des Granges, d'une superficie d'environ 140 m2. Les chemins ruraux qui appartiennent au domaine privé de la commune peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, dès lors qu'ils cessent d'être affectés au public. Préalablement, une enquête publique doit être réalisée. Il convient de préciser que seules les parcelles appartenant au futur acquéreur sont adjacentes à cette partie du chemin rural. En outre, les riverains susceptibles d'être directement concernés par cette cession disposent d'une autre voie pour accéder à leur propriété.
Vu le code rural et notamment son article L.161-10, vu le décret du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête préalable à l'aliénation des chemins ruraux, après avis favorable de la commission de travaux, il est demandé au conseil municipal de décider de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural Etang des Granges d'une superficie d'environ 140 m2 ; de charger Monsieur le maire ou son représentant de procéder à la désignation du commissaire enquêteur ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

11. Déclassement des immeubles situés rue du Colonel Rabier
12. Déclassement de l'immeuble situé 59 rue Pierre de Coubertin

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Comme vous le savez, la piscine a été cédée récemment à la communauté de communes Loire Vignoble et Nohain. L'ensemble du site a fait l'objet d'un découpage et la commune a conservé la propriété de l'ancien complexe sportif. Or, ce bâtiment n'est plus utilisé ni affecté au public depuis de nombreuses années. En ce qui concerne la maison située 59 rue Pierre de Coubertin, elle sert actuellement de logement à Monsieur Michelot, gardien du cimetière, en remplacement de Monsieur Chabrier, qui va partir le 2 octobre.
Aujourd'hui, les collectivités se retrouvent propriétaires de biens immobiliers qui ne répondent plus à leurs besoins et qui peuvent représenter des charges importantes. Dans le cadre d'une gestion rationnelle de son patrimoine, la collectivité pourrait être amenée à céder ces biens pour financer des rénovations, des acquisitions ou la

construction de nouveaux bâtiments. Et ainsi répondre à ses besoins. Or, les règles en vigueur en matière de cession de biens relevant du domaine public sont strictes. Elles sont inaliénables et imprescriptibles. Par conséquent, pour permettre leur cession, il convient dans un premier temps de les déclasser, c'est-à-dire de les transférer du domaine public au domaine privé de la commune. Ce déclassement est également conditionné par leur désaffectation, c'est-à-dire qu'ils ne soient plus affectés au service public. Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de constater la désaffectation de l'ancien complexe sportif Saint-Laurent ainsi que celle du logement 59 rue Pierre de Coubertin ; de décider de leur déclassement du domaine public communal ; d'intégrer ces biens dans le domaine privé de la commune ; d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES GÉNÉRALES

13. Délibération rectificative – Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Cosne-Cours-sur-Loire

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 5 octobre 2016, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a souhaité fixer les modalités de mise à disposition du public, dans le cadre de la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme. La recodification du code de l'urbanisme a par conséquent rendu la délibération inopérante. Une nouvelle délibération portant sur le même objet a été prise en date du 1er décembre 2016. Afin de clarifier la situation et conformément à l'article L.243-2 du code des relations entre le public et l'administration, qui stipule que « l'administration est tenue d'abroger expressément un acte réglementairement illégal ou dépourvu d'objet, que cette situation existe depuis son édiction ou qu'elle résulte de circonstances de droit ou de fait postérieurs, sauf à ce que l'illégalité ait cessé. L'administration est tenue d'abroger expressément un acte non réglementaire non créateur de droits devenu illégal ou sans objet en raison de circonstances de droit ou de fait, postérieurs à son édiction, sauf à ce que l'illégalité ait cessé. », après avis favorable de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme patrimoine, il est demandé au conseil municipal de dire que la délibération n° 2016-1021 en date du 5 octobre 2016, est abrogée ; dire que la délibération d'approbation de la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme n'est pas entachée d'illégalité.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

14. Avis relatif au projet de régularisation d'un centre de transit, tri, traitement et valorisation de déchets métalliques non dangereux et dangereux

Franck Wickers
Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Par arrêté n° 58-2017-0904001 du 4 septembre 2017, Monsieur le préfet de la Nièvre sollicite l'avis de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire dans le cadre d'une enquête publique relative au projet de régularisation d'un centre de transit, tri, traitement par cisaillage de valorisation de déchets métalliques non dangereux, ferreux et non ferreux et de tri et transit de déchets dangereux, notamment les batteries, déposés par la société Recyclage du Val de Loire (RVDL) située sur le territoire communal.
Aussi, après avis consulté le dossier très technique de la DREAL, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire propose de suivre l'avis émis par la direction régionale Bourgogne Franche-Comté de l'environnement et de l'aménagement et du logement (DREAL) portant sur la qualité de l'étude d'impact de l'étude des dangers et de la manière dont l'environnement est pris en compte – c'est un avis qui était positif – et demande que la mise aux normes soit contrôlée dans des délais raisonnables par les services de la DREAL. Elle souhaite attirer l'attention de la DREAL sur le stockage ou le tri des batteries automobiles.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
C'est un dossier qui est arrivé en questions diverses à la commission environnement. Ce n'était pas à l'ordre du jour. On était très embêté sur ce dossier parce qu'il faut savoir qu'ils ont commencé en 2010 et apparemment, ils ont fonctionné comme ça, dans l'illégalité, depuis 2010. Aujourd'hui, il y a un dépôt de dossier pour dire qu'ils vont mettre les choses en ordre. Mais on est quand même très interrogatif sur le fait que ça va être fait. Déjà, avoir fonctionné pendant 7 ans comme ça…

Franck Wickers
On est tout à fait d'accord. Heureusement, depuis 2010, le code de l'urbanisme a été modifié. A l'époque où cette société a déposé le permis de construire, le permis de construire était validé sous condition d'obtention d'une validation de la préfecture. Il y avait deux dossiers qui partaient dans deux structures différentes. Le permis de construire pouvait être validé sous condition qu'il y ait autorisation préfectorale finalement. Aujourd'hui, ce cas de figure ne peut plus exister puisque permis de construire et autorisation préfectorale sont liés, l'un ne va plus sans l'autre. En 2010, il y avait deux dossiers qui partaient dans deux structures complètement indépendantes au niveau de l'Etat. Certains ont pu en profiter et c'est le cas. D'où le doute qu'on a émis en commission par rapport à la vigilance aux batteries, etc. Heureusement, l'Etat et les structures administratives avancent et aujourd'hui, ce cas de figure ne peut plus se représenter parce que permis de construire et autorisation sont liés.
Pour être clair, cette personne avait obtenu le permis de construire, donc il a construit, sous condition d'obtention de l'autorisation préfectorale de faire le traitement des déchets. Le permis de construire en poche, il a commencé à construire et à fonctionner. Aujourd'hui, il ne pourrait plus obtenir ce permis de construire sans avoir eu l'autorisation préfectorale. Ce qu'il demande aujourd'hui pour se remettre aux normes.

Sur le dossier de la DREAL, ce qui est rassurant, c'est qu'ils ont visité les locaux, ils ont fait une étude beaucoup plus technique, on n'a pas d'agents techniques capables de réaliser ce genre d'étude, il faut des techniciens. C'est justement le travail de la DREAL et là-dessus, on leur fait confiance. C'est d'ailleurs le compte rendu de la commission environnement, on suit l'avis de la DREAL parce qu'ils sont très efficaces sur ces sujets. L'avis de la DREAL dit qu'actuellement, le fonctionnement est conforme et prend en compte d'une façon mesurée l'impact sur l'environnement. On suit l'avis de la DREAL. On regrette les délais – 2010-2017 ! On est d'accord, peu importe les élus, on le regrette tous. Deuxièmement, on attire l'attention sur le stockage des batteries par rapport à la Loire et la zone d'intérêt protégée, le grand bord de Loire.
Aujourd'hui, la DREAL nous dit : c'est correct. On demande que les contrôles soient réguliers et dans des délais brefs, qu'on n'attende pas encore 7 ans le prochain contrôle. Parce que justement, on a une suspicion sur une personne qui a quand même fonctionné sans autorisation. C'est le genre de personne, même si je ne la connais pas et que je n'ai rien contre elle, qui n'attire pas la confiance.

Au niveau des batteries, actuellement, elles sont dans une benne inox étanche. Ce qui évite tout… C'est l'avis de la DREAL, qui dit que c'est satisfaisant au niveau des normes de stockage. La DREAL ne donne pas une autorisation satisfaisante comme ça. C'est pour ça que la commission a souhaité suivre cet avis de la DREAL.
Bien sûr qu'on regrette ces 7 années, entre 2010 et 2017.
Aujourd'hui, je le rappelle, ce n'est plus possible puisque permis de construire et autorisation préfectorale sont liés.

Christian Perreau
Ils disent : le dossier prend bien en compte… C'est le dossier qui prend bien en compte, mais pour l'instant, ils ne disent pas que c'est fait. « Le dossier prend bien en compte et de manière proportionnelle les principaux enjeux environnementaux que sont les eaux superficielles et souterraines, les sols, la consommation d'énergie, le trafic routier et le bruit. » Ils disent bien « le dossier… », pour l'instant, on n'a pas de garantie, on peut être interrogatif.

Michel Veneau
Les services de l'Etat font leur travail, à mon avis.

Christian Perreau
Depuis 7 ans, on peut se demander quand même.

Michel Veneau
Depuis 2 ans, on les a rencontrés plusieurs fois sur ces dossiers.

Franck Wickers
Ils ont fait un gros travail sur Henkel. Je ne suis pas aussi spécialiste qu'eux sur ces points-là. Ce sont des spécialistes, des ingénieurs. Concrètement, d'un point de vue municipal, on donne un avis, on met une alerte sur le stockage des batteries. On confirme aujourd'hui que c'est bien stocké en bac inox. On lance des alertes, on peut demander que ce soit contrôlé régulièrement, mais concrètement, on n'a pas les compétences de contrôler. C'est bien la DREAL et c'est bien au niveau régional que ça se passe, pas au niveau municipal.

Alain Dherbier
Je veux seulement dire que ce qui me surprend, c'est que la DREAL ait mis si longtemps à réagir. Ils connaissaient très bien le problème 3 km plus loin, puisqu'ils y étaient à journées faites. Je ne comprends pas. Il y avait quand même une relation assez étroite entre les deux sites.

Michel Veneau
A l'époque, vous savez qui exploitait le deuxième site.

Alain Dherbier
Oui.

Michel Veneau
Ce n'était pas la même maison. A mon avis, c'est pour ça qu'ils n'y ont pas mis les pieds.

Franck Wickers
Je ne connais pas tout le fond du dossier. Je sais que 2010, ouverture. Il y a eu des dépôts de dossier en 2012, 2013. Il y a eu des pièces qui ont été ajoutées de manière à prendre du temps, on est d'accord.

Michel Veneau
Pour la ville de Cosne, cette société qui exploitait sur la zone d'activité, c'est un peu pour nous une chance parce qu'ils sont en train de dépolluer, il y a un gros chantier qui est mis en œuvre. C'est presque terminé. C'est quelque chose qui est fait dans les normes. Je peux vous dire que sur la partie droite, quand on rentrait, tout était pollué. D'après nos informations, il y aurait très peu de pollution. Tant mieux. Mais tout sera fait, et dans les normes. Il y a un travail très important qui est réalisé dans ce contexte.

Franck Wickers
En commission environnement, on s'attache toujours, dans le cas de société, à faire du développement durable, c'est-à-dire à préserver aussi les sociétés. Le but, ce n'est pas de faire fermer une société pour une raison x ou y, mais au contraire de les accompagner dans la bonne mise en route et favoriser le développement économique. On en est bien conscient.

Michel Veneau
Aujourd'hui, on n'ouvre plus… C'est vraiment sécurisé au maximum avant de pouvoir exploiter des sites de ce genre.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Adopté à la majorité.

15. Restauration, reliure et numérisation de documents d'archives – Demande de subvention

Pascale Quillier
On fait un petit bon en arrière, XVIIIe, XVIIe, XVIe siècle, à peu près.
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,

Les archives municipales souhaitent poursuivre en 2018 leur action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine communal écrit. Les opérations de restauration, reliure et numérisation concernent en premier lieu les documents très consultés, les documents fragiles ou abimés et les documents d'une grande valeur historique ou juridique. Elles visent à préserver les originaux et à permettre leur consultation par le public sous la forme de copie numérisée. Depuis 2002, 179 documents d'archives ont été restaurés, reliés et/ou numérisés : 79 registres d'état civil, de la période révolutionnaire et du XIXe siècle, 39 registres de comptes rendus du conseil municipal depuis 1756 et 61 plans dont le grand plan d'alignement de 1818.
En 2018, le programme de restauration, de reliure et de numérisation portera sur 4 registres d'arrêtés du maire, 1811-1875, et 5 registre de décès, 1908-1932. Ces travaux, d'un montant total de 6 049,17 € HT peuvent faire l'objet d'une subvention de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 50 % de la dépense. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés auprès de la DRAC avant le 31 octobre 2017. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter le projet de restauration, de reliure et de numérisation de documents d'archives pour 2018 ; de solliciter une subvention de la DRAC à hauteur de 50 % de la dépense.
C'est très bien parce que pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

Hicham Boujlilat
Vous êtes spécialisée sur la restauration et la reliure. Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur la nature des documents ?

Pascale Quillier
Je ne suis pas spécialisée, mais j'aime bien l'histoire, j'aime bien ces choses-là. Mais au niveau de la reliure, non.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

E. PERSONNEL

16. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry
Dans le cadre des avancements internes de l'année 2017, il est nécessaire de créer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet, un emploi d'adjoint administratif principal de 1re classe à temps complet, deux emplois d'attaché principal à temps complet, deux emplois d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet, trois emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet, un emploi de chef de service de police municipal principal de 1re classe à temps complet, un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe à temps complet. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à créer les emplois ci-dessus.
Je précise bien que le terme « créer », je trouve qu'il n'est pas approprié, mais c'est comme ça. Ce n'est pas des emplois créés, c'est des emplois enregistrés en fonction des avancements internes.

Andrée de Sainte-Croix
Vous supprimez les emplois sur lesquels sont les agents.

Micheline Henry
On ne les supprime pas totalement. Parfois, on en garde quelques-uns pour avoir une réserve. Quand on a éventuellement besoin et qu'il faut attendre le prochain conseil municipal, on n'attend pas.

Michel Veneau
C'est pour cette raison qu'on a une réserve.

Alain Dherbier
Lors de la commission des finances, je vous avais posé la question de savoir si vous pouviez nous communiquer le tableau…

Micheline Henry
Je vais vous donner la réponse, M. Dherbier.

Alain Dherbier
Sinon, je profite de cette occasion. J'ai lu que Fanny Charton nous quittait. Est-ce que vous allez lancer un recrutement ? Qu'est-ce qui va se passer ? Comment vous voyez la suite ?

Michel Veneau
On réfléchit beaucoup parce que c'est un poste très important. Il faut que je voie comment ça va se passer. Je ne prends pas une décision tout de suite parce que 2018, c'est demain, il faut qu'on réfléchisse. Il y aura peut-être d'autres pistes, on va voir. Mais il y aura quelqu'un pour le musée, un responsable, c'est obligatoire.

Micheline Henry
Je vous donne la réponse. Au niveau du nombre total d'emplois, vous pensez bien que j'ai fait la différence entre 2014 et 2017. En 2014, il y avait un total de 219 emplois. Aujourd'hui, au 1er octobre, 199. Une différence de 20.
Au niveau du détail, en CAE, il y en avait 2, aujourd'hui on en a 5. En emplois d'avenir, il y en avait 4, on en a 4. En apprentis, il y en avait 2, on n'en a pas. En adulte relais, il y en avait 1, il n'y en a pas. En stagiaire titulaire – ce sont les emplois généraux – il y en avait 176, nous en avons 157. En contractuels, il y en avait 11, nous en avons 19. En contractuels en remplacement, il y en avait 3, nous en avons 1. En animatrice périscolaire – c'est du temps non complet, c'est très variable – il y en avait 20, nous en avons 13. Ce qui fait ce total de 219 et 199.

Alain Dherbier
Merci.

Micheline Henry
J'ajoute que 20 emplois, ça fait une économie relativement importante, sachant qu'un emploi, c'est environ 35 000 €. Vous multipliez 35 par 20.

Hicham Boujlilat
On peut le voir avec les chiffres, mais également avec la qualité du service rendu par les personnes en question. Ce sont 20 personnes qui travaillaient et qui rendaient un service à la population. Par rapport aux chiffres que vous nous donnez à l'instant, je vois qu'il y a une augmentation des contractuels et une baisse du nombre de titulaires. Ce sont des emplois plus précaires, par définition. Sur l'adulte relais, vous avez raison, il y en avait un en 2014, zéro en 2017. Sauf qu'il y a un adulte relais dans une association pour laquelle la Ville de Cosne octroie une subvention très importante. Donc, c'est un transfert. C'est une personne qui fait probablement son travail d'adulte relais, qui doit le faire aussi bien qu'avant, et ça a un coût pour la ville. Ce n'est plus sur la même ligne, c'est sur une ligne subvention aux associations, plutôt que sur cette ligne-là.
L'autre point : c'est dommage qu'on n'ait pas d'apprenti. Je pense qu'il faudrait que la Ville s'engage à accueillir beaucoup plus d'apprentis. Deux en 2014, ce n'était pas suffisant. Il aurait probablement fallu en faire beaucoup plus. Je pense que la voie de l'apprentissage, de mon point de vue, est une des voies les plus importantes pour permettre à des jeunes d'accéder à l'emploi.

Micheline Henry
L'adulte relais, ok, c'est une ligne différente, mais on me pose une question sur les effectifs, je réponds sur les effectifs.

Hicham Boujlilat
Vous parliez d'économie, c'est pour ça que je relativisais.

Micheline Henry
On peut entrer dans d'autres économies, éventuellement.
En ce qui concerne les apprentis, on est tout à fait d'accord pour en prendre. On a travaillé depuis plusieurs mois avec le centre de Marzy.

Michel Veneau
Plus d'un an.

Micheline Henry
Plus d'un an, oui. Avec le centre de Marzy on a mis des locaux à leur disposition, on a fait toute une organisation, qui n'est peut-être pas la bonne, on peut l'imaginer, mais quand même, qui présentait pas mal d'avantage. Et on ne peut pas en avoir. Il y en a 2, 3. Ils restent 2, 3, 4 jours… Alors que ces jeunes sont bien pris dans le cadre de ce qu'ils souhaitent, c'est-à-dire que s'il y en a un qui veut être boulanger, on ne le met pas dans la mécanique. On ne comprend pas. Donc, il y a eu un essai de fait, qui n'a pas été concluant. On ne s'avoue pas vaincu, on en refait un autre et on va voir.

Hicham Boujlilat
L'idée du projet, c'était d'avoir une antenne à l'ancienne école Pierre-et-Marie-Curie.

Michel Veneau
A côté de l'école de la deuxième chance.

Hicham Boujlilat
Tout à fait. C'était en lien avec l'école de la deuxième chance. On n'a pas besoin de créer une autre structure. Quand une entreprise veut prendre un apprenti, on ne va pas créer une structure. Il y a d'autres voies. L'apprentissage, ce sont les jeunes, mais pas seulement. L'apprentissage, normalement, c'est jusqu'à 26 ans, mais dans notre région – on est la seule à le faire – on est allé jusqu'à 30 ans. Une personne qui passe par la voie de l'apprentissage, pour les collectivités ou les entreprises Pour les mineurs, on a entendu certaines professions dire : un mineur n'a pas le droit de toucher à ça, pas le droit de faire ci et ça. C'est compliqué. Quand on a affaire à des majeurs, des personnes qui se sont peut-être trompées dans leur voie et qui veulent avoir une deuxième chance, qui prennent la voie de l'apprentissage au-delà de 26 ans, elles ont cette possibilité. Je pense qu'il n'est pas utile ou obligatoire de créer une structure, une antenne. Chacun a des frais de fonctionnement et ce n'est pas évident.

Michel Veneau
C'était une antenne uniquement de Marzy.

Hicham Boujlilat
Je sais bien. Mais attendre une antenne du CFA ici, avec les frais de fonctionnement… Je pense qu'il y a d'autres voies qui sont beaucoup plus simples pour avoir…

Michel Veneau
Si vous avez la solution, on est prêt à voir avec vous.

Hicham Boujlilat
Il y a les lycées… On a des entreprises qui arrivent à prendre des apprentis. Je pense que la Ville peut prendre des apprentis également. On peut faire aussi bien.

Micheline Henry
Effectivement, la Ville peut prendre des apprentis. On en avait pris un, on a été obligé de ne le garder que très peu de temps parce que ça ne correspond pas. Dans le cas présent, c'était un jeune qui voulait faire de la mécanique auto. On l'a pris, on l'a mis au service concerné. Sauf que lui, ça ne lui plaisait pas parce que la mécanique auto, dans son esprit, c'était : je prends un moteur, je démonte un moteur, je remonte un moteur. Nous, on ne fait pas ça. On fait de la petite mécanique.

Intervention sans micro

Micheline Henry
Après, comme vous avez dit tout à l'heure, il y en avait un qui était aux espaces verts, sauf qu'il ne fallait rien qu'il touche : pas une tondeuse, pas une tailleuse…

Michel Veneau
Il y a beaucoup de contraintes au niveau de l'apprentissage, c'est compliqué.

Micheline Henry
Je préfère ne pas leur faire miroiter quelque chose qui ne leur apportera rien.

Michel Veneau
Il y a des modifications prévues au niveau de l'apprentissage.

Andrée de Sainte-Croix
Au niveau des apprentis, il y a possibilité de prendre des apprentis Atsem. Elles passent le CAP petite enfance. Après, on n'est pas obligé de les recruter comme Atsem puisqu'elles peuvent, avec le CAP, aller sur d'autres filières, animation, etc. Je l'ai pratiqué dans la commune où j'étais, dans le Loiret.

Micheline Henry
Par contre, on n'a pas de demande d'apprentissage d'Atsem. On a de la mécanique, espaces verts, élagage, toutes les choses qu'on ne peut pas leur apporter.

Véronique Duchemin
Concernant les apprentissages d'Atsem, dans les écoles, on reçoit des demandes de jeunes qui sont en formation pour faire ces professions. Mais il faut avoir l'accord de l'inspecteur primaire, voire de l'inspecteur d'académie pour les accueillir. On bloque à ce niveau-là parce que nos inspecteurs le refusent, la plupart du temps.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

17. Motion de soutien afin que le gouvernement renonce à toute mesure qui viendrait impacter la capacité à investir des bailleurs sociaux
18. Motion concernant la suppression des contrats aidés

Michel Veneau
La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a signé en septembre 2015 et pour cinq ans un contrat de ville concernant la requalification du quartier Saint-Laurent en matière d'aménagement public. Le relais rénovation urbaine de ce document se traduit dans les faits par un partenariat fort avec Nièvre Habitat et bien sûr nos financeurs principaux, la Région. Depuis 2015, nous travaillons conjointement sur plusieurs dossiers.
La rénovation et la modernisation de l'habitat existant, 13 bâtiments, soit 298 logements, réhabilités, et 3 bâtiments, soit 60 logements, restructurés. Exemple : avenue de la Paix et Gay-Lussac.
Le renouvellement et la diversification du parc locatif social : 10 bâtiments démolis, soit 295 logements et 80 logements reconstruits. Exemple : projet de la fontaine Pernée.
L'amélioration de la qualité résidentielle du quartier, le développement et la dynamisation du quartier.
Tous ces programmes sont financés et devraient se réaliser dans les trois années à venir.

En annonçant une baisse de l'APL de 60 € annuels, compensée par une baisse des loyers des logements sociaux équivalente, l'Etat réaliserait incontestablement des économies, mais ce sont les bailleurs sociaux qui paieraient la facture. Cette menace sans précédent sur le modèle économique du logement social serait insoutenable pour Nièvre Habitat, déjà confronté à une paupérisation croissante de ses locataires et à une vacance

handicapante. Cette baisse de loyer, si elle devait lui être imposée, ferait prendre à Nièvre Habitat un risque financier important.
En ce qui concerne notre ville, cela aurait comme effet de limiter les interventions de notre partenaire principal sur le quartier Saint-Laurent et, de facto, cela aurait un impact sur la réalisation du contrat de ville et sur les habitants du quartier.
Face à la très grande inquiétude que font planer ces annonces nationales et leurs conséquences sur la capacité de Nièvre Habitat à poursuivre son action en faveur du développement social et économique sur notre territoire, le conseil municipal demande instamment que le gouvernement renonce à toute mesure qui viendrait impacter les finances des bailleurs sociaux et rappelle que la politique du logement, et notamment celle du logement social, ne peut se limiter à une unique approche budgétaire à court terme.

Ça a été fait conjointement avec notre collègue président Jacques Legrain.

Franck Wickers
Avant qu'on rentre dans les débats, je n'ai pas noté en tant que secrétaire si on a bien voté la modification des effectifs.

Michel Veneau
Oui, à l'unanimité.

Franck Wickers
Pardon ? C'était tout.

Alain Dherbier
Je pense qu'il serait plus élégant, au 2e paragraphe, de mettre : « depuis 2012, nous travaillons conjointement sur plusieurs dossiers ». Parce que ça renforce l'effort de la Ville pour redynamiser le quartier Saint-Laurent. Je prends pour exemple le projet de la fontaine Pernée, les terrains El Fazzhi, c'est nous qui les avons achetés, c'est nous qui avions rencontré Nièvre habitat pour ce projet-là. En même temps, ça renforce, ça montre que…

Michel Veneau
On a démarré par rapport au contrat de ville.

Alain Dherbier
Je comprends bien, il n'y a aucun problème, c'est signé en 2015. Mais je pense qu'il faut montrer que c'est de longue date.

Michel Veneau
Depuis …, nous travaillons conjointement sur plusieurs dossiers…

Alain Dherbier
Voilà, depuis 2012.
Vous avez rectifié, le début du 2e paragraphe, c'est « en » et non pas e 4 n…
A la dernière ligne « un impact sur la réalisation du contrat de ville », je supprimerais le « et », je mettrais une virgule, « sur les habitants du quartier ainsi que sur l'économie locale ».

Michel Veneau
Les habitants, c'est leur vie.
On peut mettre : ainsi que sur l'économie locale… N'importe comment, s'il y a moins de travaux, ça va jouer sur l'économie.

Alain Dherbier
Tout à fait.
Dans le dernier paragraphe, après « qui viendrait impacter les finances des bailleurs sociaux », « ainsi que les collectivités locales », aussi. On peut rajouter ça.

Michel Veneau
« Ainsi que sur l'économie locale »

Alain Dherbier
Oui, à la fin du 2e paragraphe.
Et dans le dernier paragraphe, « le conseil municipal demande instamment que le gouvernement renonce à toute mesure qui viendrait impacter les finances des bailleurs sociaux », ainsi que les collectivités locales.

Michel Veneau
D'accord. Ça va nous impacter par ricochet.

Hicham Boujlilat
La garantie d'emprunt, c'est nous qui l'avons. Donc, ça impacterait vraiment les collectivités.

Michel Veneau
Oui. Il faut le mettre.

Alain Dherbier
C'est tout comme remarque. Et on est tout à fait d'accord.

Michel Veneau
Très bien.

Pour la deuxième motion
Au mois d'août, l'information est tombée confirmant la suppression de milliers de contrats aidés. Les textes furent aussi formels qu'immédiats, rejetant les renouvellements et les nouvelles signatures de contrats dès la rentrée scolaire. Le gouvernement souhaite transformer le dispositif pour améliorer l'efficacité. A ce titre, il projette de plafonner le nombre de contrats aidés à 310 000 en 2017 et 200 000 en 2018, contre 459 000 en 2016 (c'est ce qui avait été annoncé).
Jusqu'à maintenant, ces contrats aidés avaient pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle. Ces aides de l'Etat étaient ciblées sur des personnes ayant des difficultés dans l'accès à un emploi : chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, allocataires des minima sociaux. La prise en charge d'une partie de la rémunération par l'Etat reposait sur le principe d'une incitation des employeurs à l'embauche et d'une compensation des efforts d'accompagnement de ces personnes. Certes, dans le contexte

budgétaire que nous connaissons depuis plusieurs années, il est connu et reconnu de tous que les employeurs peuvent recruter via ce dispositif avec comme objectif prioritaire de réduire le coût de leurs recrutements. Le dispositif, comme tous, a ses biais. Il ne constitue pas une réponse miracle à l'insertion de ces populations fragilisées. Néanmoins, on ne peut du jour au lendemain retirer un tel dispositif sans conséquences pour le territoire, la population, les différents employeurs et financeurs qui le maillent. Sans anticipation ni préparation, ce rejet revient à mettre en difficulté de nombreuses personnes, de nombreuses structures associatives ou encore le bon déroulement des services publics.
Conscient des enjeux des réformes auxquelles nous faisons face dans nos territoires, comme à l'échelle nationale, nous demandons instamment l'ouverture d'un moratoire sur le non renouvellement des contrats aidés en concertation avec les élus locaux. Nous demandons également que l'Etat s'engage à augmenter les moyens alloués au secteur de l'insertion par l'activité dans le cadre du projet de loi de finance 2018, eu égard aux chantiers d'insertion qui existent sur nos secteurs.

Nous avons cité les associations, les collectivités et les gens qui ont besoin d'être un peu boostés au niveau de ce premier emploi qui peut leur permettre, pour certains, de trouver un travail dans les années futures.

Hicham Boujlilat
Nous voterons naturellement cette motion. Avec simplement quelques remarques. Evidemment, c'est après qu'on se rend compte que ce qu'il y avait avant, ce n'était pas si mal que ça. 459 000 emplois aidés en 2016, ça ne veut pas dire que le dispositif était parfait. On voit bien les différents effets d'aubaine qu'on peut avoir dans le cadre de ces emplois. Ajouter que le président de Région est intervenu. On a écrit au Premier ministre le 14 septembre dernier, dans le même esprit. J'avais proposé à la communauté de communes et ça a été repris, de demander à ce qu'on augmente le nombre d'emplois dans le cadre du secteur de l'insertion. Lorsque je l'avais proposé, j'avais pris l'exemple des chantiers d'insertion. Je pense qu'il ne faut pas le restreindre aux chantiers d'insertion. Peut-être ajouter : eu égard aux chantiers, associations d'insertion qui existent sur notre secteur. On a le chantier d'insertion sur notre secteur, on a des associations d'insertion qui bénéficient d'aides dans ce cadre-là.

Michel Veneau
On pourrait ajouter : associations intermédiaires… Chantiers et associations.

Hicham Boujlilat
Par exemple. Tout à fait.

Michel Veneau
Ça couvre tout.

Véronique Duchemin
La phrase où vous avez buté, c'est parce qu'il y avait un accent qui ne devrait pas y être, sur le a. « Le dispositif, comme tous, a ses biais. » Sans l'accent, on ne bute pas.

Michel Veneau

On passe au vote sur les deux motions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Il faut passer signer deux fois. Merci beaucoup.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal

Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal